

A mon fils et mon mari, en témoignage de mon Amour.

A Papa et Maman, pour toutes leurs prières et les
sacrifices consentis à mon égard, toute ma reconnaissance

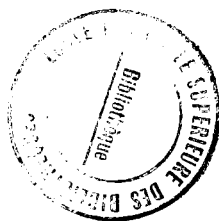
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
(E.N.S.B.)

/) / O T E D E S Y N T H E S E

- . L E S B I B L I O T H E Q U E S A U S E N E G A L . -

présentée par Mme Khary NDIAYE

Sous la Direction de M. Jean FONTVIEILLE



Juin 1976

P L A N

I N T R O D U C T I O N

I - L E S P R I N C I P A L E S B I B L I O T H E Q U E S

I.1 - Les bibliothèques d'Etat

- I.1-1 La bibliothèque universitaire.
- I.1-2 La bibliothèque scolaire.
- I.1-3 Les bibliothèques publiques.
- I.1-4 La bibliothèque nationale.
- I.1-5 Les bibliothèques d'organismes d'Etat.

I.2 - Les bibliothèques privées

- I.2-1 Les bibliothèques et centres de documentation d'organismes de recherches.
- I.2-2 Les bibliothèques et centres culturels d'ambassades.
- I.2-3 Les bibliothèques d'associations et de communautés spécifiques.

I I - L E P E R S O N N E L E T L E P U B L I C

- II.1 Le personnel : moyens de formation .
 - E.B.A.D.
 - Stages

- II.2 Le public.

I I I - M I S S I O N D E S B I B L I O T H E Q U E S

- III.1 Les bibliothèques scolaires.
- III.2 La bibliothèque universitaire.
- III.3 Les bibliothèques publiques.
- III.4 La bibliothèques nationale.
- III.5 Les bibliothèques d'entreprises.

I V - N E C E S S I T E D ' U N E R E O R G A N I S A T I O N

- IV.1 Création d'un réseau national de bibliothèques.
- IV.2 Formation professionnelle appropriée.
- IV.3 Associations professionnelles.

ANNEXES

../..

BIBLIOGRAPHIE.

0 - I N T R O D U C T I O N -

Dans ce travail nous nous proposons de donner une vue très générale sur l'ensemble que constituent les bibliothèques sénégalaises; mais aussi apporter quelques réflexions sur les objectifs que doivent se fixer ces bibliothèques. Nous ne voudrions cependant pas terminer sans souligner les principales directions vers lesquelles il faut essayer de faire porter tous les efforts d'amélioration à entreprendre.

Pour plus de commodité, nous avons scindé le travail en deux parties : la première, plutôt descriptive, sera consacrée à l'évolution historique et à la situation actuelle des bibliothèques; tandis que la deuxième partie sera une analyse de leurs missions et des conditions nécessaires pour les accomplir.

La bibliothèque étant par définition "le reflet de la vie et de la création intellectuelle d'une société", nous allons tenter de cerner le contexte socio-culturel et géographique dans lequel se situent nos bibliothèques:

Le Sénégal est un pays vaste de 197.160 km² sur lesquels sont répartis 4.200.000 habitants. La population rurale représente 75% de ce chiffre total, les 25% qui restent sont dans les villes, Dakar la capitale en contenant à elle seule, plus de 500.000. Les trois religions dominantes sont: l'Islam (80%), l'animisme et le Christianisme. Le taux de scolarisation officiel est de 40% pour l'ensemble du pays, alors qu'il s'élève à 70% à Dakar et à 15% seulement dans les campagnes.

A priori, la situation des bibliothèques peut sembler meilleur ici que dans les autres pays d'Afrique francophone; le Sénégal ayant été l'un des premiers à subir les influences de la civilisation écrite musulmane et ensuite occidentale. En fait, 26 de nos bibliothèques ont été créées du début du siècle (1913) à la fin du régime colonial. La civilisation africaine et partant la civilisation sénégalaise, étant une civilisation essentiellement orale, le livre n'y est apparu que très tard et l'exercice du pouvoir était reléguée à des hommes à qui leur âge conférait une certaine expérience des êtres humains et des choses de la vie. Jusqu'à la colonisation, les populations n'éprouvaient pas le besoin d'une autre culture, confinées dans le monde qui était le leur et où elles se sentaient épanouies. Pour ces gens, le livre était considéré comme un luxe et avait un caractère sacré. Les quelques rares familles qui possédaient une bible ou un coran, les gardaient très jalousement et ne s'en servaient presque pas. A tous ces blocages, ajoutons les facteurs économiques; en effet, le niveau de vie est en général si bas dans le pays, que même dans les villes, le problème de la subsistance prime sur tout. Manger à sa faim, reste la préoccupation dominante, et dans ces conditions, trop peu nombreux sont ceux qui peuvent

se permettre des dépenses culturelles.

Le gouvernement sénégalais en définissant sa politique culturelle, avait introduit une séparation entre l'éducation et la bibliothèque. Cette séparation est de nos jours caractérisée par une constante dans l'analphabétisme; ceux qui sont analphabètes le restent et ceux qui ne l'étaient plus le redeviennent, faute de moyens pour continuer à se perfectionner. Cette politique explique que dix ans après l'indépendance, 19 bibliothèques seulement ont été créées au Sénégal, dont deux parmi les 12 consacrées à la lecture publique, relèvent de l'Etat.

Concernant la diffusion et l'édition, très peu de choses ont été faites, d'où un réseau commercial très lâche et laissant souvent à désirer sur le plan de la qualité et de la quantité. Une des constatations les plus frappantes au Sénégal, est le niveau de plus en plus bas de l'enseignement et par conséquent des élèves.

HISTORIQUE :

L'état des bibliothèques sénégalaises, comme celui de toute l'Afrique noire, s'explique par des facteurs politiques et sociaux. Il y a eu deux périodes essentielles dans l'implantation et le développement des bibliothèques; une première période correspondant à la domination coloniale, où l'initiative est entièrement administrative et où l'élite africaine s'éveille peu à peu à la culture et prend conscience des nécessités qui s'y rattachent. La deuxième est celle que nous vivons depuis 1960, date à laquelle le Sénégal a accédé à l'indépendance.

L'héritage colonial est une des principales caractéristiques de nos bibliothèques actuelles, dans la mesure où la plupart des grandes bibliothèques qui existent remontent à cette époque. Durant tout son règne, l'administration coloniale a essayé de doter certains postes administratifs de brousse d'ouvrages de lecture courante, destinés exclusivement aux fonctionnaires d'origine européenne isolés. Ainsi, plus de la moitié des chefs-lieux de cercle avaient un petit fonds géré par le commandant de cercle, parfois en collaboration avec le directeur d'école; et les distributions se faisaient tous les dimanches. A cette même époque, certains établissements d'enseignement prêtent à leurs élèves des livres classiques. Il faut noter cependant, l'existence à Saint-Louis, alors la capitale, d'une bibliothèque publique ouverte aux lecteurs de toutes origines et très fréquentée par les africains. Un peu avant la deuxième guerre mondiale, l'Institut Français d'Afrique Noire prend en charge la bibliothèque du chef-lieu de territoire et celles de certains postes administratifs, contribuant ainsi au renforcement et à l'extension du système de lecture existant. Dans les autres villes, des organismes comme la Chambre de Commerce proposaient à leurs membres de petits fonds de prêt.

Il convient de remarquer que la population autochtone, à part quelques rares exceptions dans les deux principales villes, Dakar et Saint-Louis, ne bénéficie pas de toutes ces facilités de lecture; une ségrégation de fait sépare les Européens et la masse. Les lieux publics que fréquentent les uns ne sont pas accessibles aux autres; et le nombre d'instruits susceptibles de tirer profit des bibliothèques reste très faible étant donné l'insuffisance de l'équipement scolaire. L'enseignement donné à une petite minorité de sénégalais, visait essentiellement à former des auxiliaires, des commis d'administration; quant à la communauté qui ne fréquentait pas les écoles, la seule idée qu'elle pouvait se faire de l'écriture, du livre, était son caractère religieux. En effet, les seuls ouvrages que les familles pouvaient se procurer, étaient les livres saints arabes ou des chroniques écrites en langue vernaculaire à l'aide de caractères arabes.

D'autre part, la réglementation officielle en matière d'importation de livres, journaux ou revues était souvent draconienne et empêchait l'introduction de nombreux écrits jugés subversifs.

Les conditions sont donc peu favorables à l'extension de la lecture; mais au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la situation se modifie peu à peu. L'éveil de la population sénégalaise à la vie politique s'accompagne d'un besoin d'information et avec la création de partis politiques, des groupes d'études se constituent, animés souvent par des intellectuels français. Les associations culturelles et organisations de jeunesse se multiplient; aussi les voyages en Europe et particulièrement en France deviennent de plus en plus fréquents et les restrictions officielles ne parviennent plus à empêcher l'introduction des livres dans le pays. Certains cadres politiques et responsables syndicaux se constituent de petites bibliothèques dont les ouvrages passent de main en main; les conférences attirent un public de plus en plus nombreux.

Les initiatives officielles en matière de lecture publique demeurent encore très limitées, mais face à l'extension des mouvements de jeunesse, les autorités françaises tentent d'instituer des centres culturels dans les villes principales. Ces centres deviennent des foyers où le public sénégalais peut trouver des revues et ouvrages divers de lecture courante.

A l'issue du Stage d'Etudes sur les bibliothèques, organisé à Ibadan en 1953, l'Unesco décide de créer une bibliothèque pilote à Dakar. La France accepte de contribuer à cette opération, mais par la suite elle révisé révisé et retire sa demande. Dans les années précédant l'indépendance, un mouvement en faveur des bibliothèques est lancé à Saint-Louis, avec la création le 13 Sept. 1957, de l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique.

L'accession à l'indépendance a très peu modifié la situation des bibliothèques au Sénégal. En effet, bien que des conditions politiques nouvelles soient créées, l'état reste sensiblement le même.

.../...

Nous allons dans les lignes qui suivent, faire le tour des différentes sortes de bibliothèques qu'on trouve dans le pays et voir dans quelle mesure elles répondent à leurs objectifs.

I - LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Elles se subdivisent en deux catégories très distinctes, n'ayant aucun rapport entre eux :

- les bibliothèques d'Etat,
- les bibliothèques privées.

I.1 - Les bibliothèques d'Etat: Ces institutions relèvent du gouvernement et se répartissent comme suit:

I.1-1 La bibliothèque universitaire de Dakar:

C'est la plus importante bibliothèque du pays. A la suite du décret du 6 avril 1950 portant organisation de l'Institut des Hautes études de Dakar, fut constitué un fonds d'ouvrages spécialisés dans les quatre disciplines de cet institut: Droit, lettres, médecine et sciences. La section médicale hérita de la bibliothèque de l'ancienne Ecole Africaine de Médecine, un fonds de 4000 livres et 145 périodiques. Pour les autres sections, les achats furent faits selon les besoins des professeurs. Toutes ces bibliothèques étaient indépendantes les unes des autres, installées dans des locaux séparés et gérées par des bibliothécaires occasionnels, fonctionnaires de l'administration. En 1952, la gestion de l'ensemble fut confiée à un bibliothécaire professionnel qui essaya d'organiser le travail de façon assez méthodique. En 1954, chacune des sections put disposer d'un bibliothécaire qualifié recruté en France et à leur tête on nomma un conservateur en chef. Comme l'Université, la bibliothèque était administrée par la France qui envoyait tout le personnel qualifié (conservateurs et sous-bibliothécaires) et prenait leurs traitements en charge.

La bibliothèque universitaire a vu par la suite ses collections augmenter de façon assez rapide et en 1961, elle comptait plus de 75000 ouvrages, 2368 collections de périodiques (28.884 volumes), avec un accroissement de 8 à 10.000 volumes par an. En 1965, le nombre de périodiques était de 3000 et celui des ouvrages 125.000. La bibliothèque bénéficiait également des prêts interbibliothèques des Universités françaises; elle contient actuellement plus de 300.000 ouvrages et d'importantes collections de périodiques et de microfilms.

La construction de nouveaux locaux, sur les modèles français, permit en 1965 de regrouper les sections dans un même bâtiment où on aura 4 salles de lecture : deux pour les étudiants (Droit-Lettres et Médecine-Sciences) et deux pour les professeurs. Les salles des professeurs servent en même temps de salles de références.

Administration: Malgré la division en sections, il existe une unité, l'administration est centralisée aux mains du Recteur. Le budget de bibliothèque est un chapitre du budget de l'université et l'ordonnateur des dépenses en est le Recteur; la représentation dans l'assemblée de l'Université n'a lieu que s'il y a un problème la concernant

Il existe une commission de la Bibliothèque Universitaire qui a pour rôle de créer des liens entre les lecteurs et la bibliothèque; ses membres sont des représentants des facultés et des personnalités extérieures. Cette commission se réunit très rarement et elle est pratiquement inconnue des lecteurs.

Chaque section de la Bibliothèque universitaire est autonome pour ses acquisitions et c'est son conservateur qui s'en occupe; mais le service financier est le même que pour toute l'Université.

Personnel: La Bibliothèque universitaire de Dakar a à sa tête un conservateur en Chef français et pour chaque section, on a un conservateur. Depuis quelques années, nous assistons à une tendance vers la sénégalisation; en effet, les deux sections Droit et Lettres sont dirigées par des conservateurs sénégalais formés à l'E.N.S.B. de Lyon.

Les sous-bibliothécaires sont pour les 3/4 des sénégalais ayant reçu une formation et titulaires du DAFB (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires). Le quart restant est constitué par des sous-bibliothécaires français envoyés en assistance technique. Chaque année, parmi le personnel formé à l'EBAD (Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes), un certain nombre est retenu pour la bibliothèque universitaire. L'ensemble du personnel s'élève à environ 40 employés dont 16 professionnels et 24 non professionnels.

Public: L'accès de la bibliothèque est réservée aux membres de la corporation universitaire : étudiants, professeurs qui sont les lecteurs de droit et à certains lecteurs autorisés : personnel admis de l'université, les chercheurs de l'extérieurs, les membres de l'enseignement secondaire et les médecins des hôpitaux ou du secteur privé. Tous ceux qui ne font pas partie de ces catégories, sont totalement exclus. Les étudiants fréquentent beaucoup la bibliothèque, mais c'est surtout pour apprendre leurs cours ou faire un devoir précis que pour chercher une documentation générale ou lire. Quant aux professeurs, il n'y viennent que très peu, ce qui explique que leurs salles restent souvent vides (si on exclu les quelques thésards en médecine et sciences).

Acquisitions: Elles sont nettement insuffisantes par rapport au nombres d'étudiants et basées exclusivement sur les programmes et les suggestions des professeurs; Beaucoup de livres sont achetés pour les professeurs sans tenir compte des raisons pour lesquelles ils les demandent.

Publications: La bibliothèque publie régulièrement une liste des

nouvelles acquisitions, qui est diffusée dans les principales bibliothèques du pays et même à l'étranger, mais ignorée par ceux qui sont les plus concernés c'est à dire les étudiants. Elle a aussi publié un catalogue collectif des périodiques scientifiques reçus à Dakar, dont la mise à jour est très irrégulière. Pour ce qui est des périodiques, on dépouille systématiquement les articles concernant l'Afrique d'où l'existence d'un fichier de documents sur les questions administratives, économiques, juridiques et sociales.

Il est à noter qu'à la Bibliothèque universitaire de Dakar les contacts ne sont pas fréquents entre le personnel, du moins les conservateurs et les sous bibliothécaires, et les utilisateurs. Les seuls qui soient au service des étudiants sont les employés de la banque de prêt et ceux qui surveillent les entrées et sortie, ainsi que les salles de lecture. L'accès des salles de référence leur est interdit, et les bureaux du personnel technique et scientifique se trouvant derrière ces salles, il arrive qu'un étudiant ait fait quatre ou cinq ans à l'Université sans avoir jamais vu un conservateur d'autant plus que ceux-ci disposent de portes de service auxquelles ils peuvent accéder de leurs bureaux.

I.1-2 Les bibliothèques scolaires:

Généralement, elles vivent; leurs moyens sont si réduits que parfois, il n'y ni livres à prêter, ni même à lire sur place. L'image que se fait l'élève sénégalais de la bibliothèque scolaire, c'est qu'elle l'endroit où on distribue les fournitures scolaires et où il faudra les rendre à la fin de l'année. Le personnel, quand il y en a, se limite à un employé d'administration qui n'a reçu aucune formation.

Dans les écoles primaires, la bibliothèque est inconnue, les seuls embryons se trouvant dans les lycées. En effet des efforts ont été faits pour doter certains établissements d'un petit fonds d'ouvrages destinés au prêt; malheureusement, la gestion de ces fonds est très anarchique. Les ouvrages sont classés selon le bon vouloir du "bibliothécaire" ou du professeur qui s'en occupe, exception faite de certains lycées (Blaise Diagne et Maurice Delafosse) qui ont eu la chance d'avoir un bibliothécaire professionnel et par conséquent des catalogues de fiches faites d'après les normes. Dans d'autres établissements comme la lycée Malick Sy de Thiès rien ne guide les lecteurs qui passent entre les trois ou quatre rayonnages et font leurs choix d'après la collection. A l'Ecole Normale des jeunes filles, le classement se fait par ordre alphabétique d'auteurs et ceci date de peu, car avant, les livres étaient empilés dans le bureau de la Directrice qui en assurait la communication. Grâce à la bonne volonté d'un jeune professeur, un local a pu être aménagé pour servir de bibliothèque. Le premier contact avec un fichier n'a lieu que si l'élève entre à l'université. Même à Dakar, ce n'est qu'à partir de la seconde ou de la première, par l'intermédiaire de son entourage, qu'il pénètre pour la première fois dans

une véritable bibliothèque.

En province et particulièrement dans les écoles de campagne, aucune infrastructure n'est mise à la disposition des élèves et quand bien il y aurait des livres dans les écoles, leur état est tel qu'ils sont inutiles. En 1969, nous avons vu ~~faire~~ passer une circulaire dans un lycée pour dire qu'on pouvait avec une cotisation de 100 francs CFA, emprunter des livres à la bibliothèque de l'établissement pendant toute l'année scolaire; mais, le manque de dynamisme du seul "bibliothécaire" qui s'y trouvait, l'insuffisance et la médiocrité du fonds firent que peu d'élèves se fissent inscrire.

Cette situation est encore celle qui prévaut de nos jours dans toutes les écoles primaires et presque tous les lycées du Sénégal. Les fonds de livres au lieu d'accroître, sont en diminution constante faute d'organisation; les collèges privés font exception à cette règle (cf liste jointe).

Les bibliothèques pédagogiques dans leur ensemble fonctionnent de façon assez satisfaisante. Elles ont un personnel qualifié. La plus importante est celle de l'Ecole Normale Supérieure qui a été créée en 1965 et possède, environ 26.000 ouvrages. Dans chaque inspection primaire, il existe une bibliothèque en général peu alimentée exigeant en plus une caution et une cotisation pour y avoir accès; son public est essentiellement composé d'instituteurs.

Toutes ces pertes doivent amener le gouvernement à réviser sa politique éducationnelle.

I.1.3 Les bibliothèques publiques:

Les bibliothèques publiques constituent les plus défavorisées; on peut dire que même à Dakar, à part la bibliothèque du Centre Africain rien n'appartient à l'Etat. Toutes les bibliothèques de lecture publique sont l'œuvre de communautés spécifiques et d'organismes privés.

Le Centre culturel Africain est situé au cœur de la Médina, le quartier le plus populaire de Dakar; créée en 1968, la bibliothèque contient aujourd'hui plus de 7000 ouvrages. Depuis sa création, les responsables essaient d'orienter leur politique vers la masse, mais elle reste toujours très mal connue de la population, ceci étant dû au manque d'information. Même si elle n'est fréquentée que par les gens de la Médina, la salle de lecture est devenue trop petite pour recevoir tout le public et souvent on assiste à un curieux spectacle : des personnes qui venaient pour lire s'attourent à l'entrée et discutent pendant des heures, faute de places. Ce manque de sérieux est caractéristique de toutes les institutions d'Etat parce qu'aucune sanction n'est prise à l'encontre du personnel qui y travaillent.

.../...

ne autre catégorie de bibliothèque publique qui n'a d'existence que le nom, est celle des bibliothèques municipales. Avant la guerre il y en avait une à Dakar dont la vie a été très éphémère, la situation est la même pour plusieurs d'entre elles. Kaolack, la bibliothèque municipale ne fonctionne plus depuis des années ressemblant plutôt à un débarras qu'à une bibliothèque. Elle contient 3 ou 400 vieux ouvrages de littérature qui n'ont jamais été renouvelés déposés dans les locaux même de la Mairie (ce qui ne favorise rien), toujours fermés à clé. Les quelques lecteurs qui en connaissent l'existence demandent la clé au Maire s'il arrive à la trouver. On ne constate chez les autorités municipales de cette ville aucune volonté pour faire revivre cette bibliothèque ne serait-ce qu'en dépoussiérant les locaux et en mettant une signalisation devant la mairie.

A l'ouga les choses ne se passent pas mieux; La bibliothèque est fermée depuis 1962 parce qu'il n'y avait pas de lecteurs. Le fonds se chiffrait à environ 1600 volumes qui datent d'assez longtemps. Du temps de la colonisation, la bibliothèque était une sorte de BCP, les ouvrages étaient choisis et envoyés de France sans tenir compte des besoins et destinés à être mentilisés dans le département. Une des raisons du manque de lecteurs a été la somme d'argent qu'il fallait payer : 500 francs CFA de caution et 100 fr. tous les mois, pour avoir droit à 4 ouvrages par semaine. Cette somme peut sembler insignifiante comparée aux prix des livres, mais dans une population comme la nôtre, surtout à cette époque, ça aurait été un véritable sacrifice que 90% du public ne pouvaient se permettre.

Signalons enfin la bibliothèque du Centre Culturel Léopold Sédar Senghor à Thiès qui est la plus récente et aussi la plus fonctionnelle. Elle a été inaugurée en 1963 dans un ancien casino aménagé par la mairie de la ville et contient actuellement 630 volumes choisis par sondage auprès des instituteurs et de quelques intellectuels de la Régie des chemins de fer; ceci explique une prédominance de romans et d'ouvrages de techniques ferroviaires. La bibliothèque est ouverte tous les jours de 9 heures à 12 heures, de 16 heures à 20 heures et les dimanches matins; elle ne prêle des livres que sur caution. Les horaires d'ouverture sont très peu respectés et le responsable ne s'y trouve effectivement que deux jours sur trois.

I.1-4 La bibliothèque nationale: Nous en parlerons très peu pour la bonne raison qu'elle n'a pas encore été construite. En 1972, à l'occasion de la semaine du livre organisée au Sénégal dans le cadre de l'année internationale du livre, le président de la République déclarait pour la première fois que "son gouvernement a formé le projet de construire une bibliothèque nationale...". Ce projet a été étudié sous toutes ses formes et les prévisions du quatrième plan et du budget devaient permettre de commencer la construction en 1974. En réalité toutes ces décisions sont restées sur papier et qu'en raison de la sécheresse, les opérations non prioritaires ont été reportées au cinquième Plan.

I.1-5 Les bibliothèques d'organismes d'Etat;

Dans presque tous les services importants on trouve un embryon de bibliothèque. La plus importante d'entre elles est la bibliothèque de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire) qui est aussi la bibliothèque d'études la plus importante après celle de l'Université. Malgré son statut national, l'IFAN reste tributaire de l'aide extérieure; l'insuffisance du budget est très ressentie au niveau de la bibliothèque qui depuis quelques temps est en déclin.

A la suite de la création de l'institut en 1938, il a paru indispensable d'organiser un fonds d'études pour les chercheurs et ça a été le point de départ d'une bibliothèque qui à l'origine avait un certain prestige dans toute l'Afrique francophone; La France en assurait la gestion et un bibliothécaire avait été envoyé pour s'en occuper. Depuis l'indépendance, l'administration est passée peu à peu aux mains des africains; le conservateur actuel est un sénégalais de même que ses adjoints.

En 1961, la bibliothèque possédait environ 43.000 volumes, 3.200 collections de périodiques (dont 1.000 courants), 1.500 cartes et plans et plus de 35.000 photographies et microfilms. On y trouve également quelques manuscrits arabes et linguistiques. Ce fonds est passé de 50.000 en 1968 à environ 51.000 en 1975, ce qui dénote une progression presque nulle. Tous ces ouvrages sont classés par format et ordre d'entrée; il existe cependant un fonds classé à part appelé Fonds Monod qui est un don d'un ancien Directeur de l'Institut, qui n'a accepté de laisser les ouvrages qu'à la seule condition qu'il en soit fait un fonds particulier portant son nom.

L'orientation de la bibliothèque est axée sur les disciplines concernant l'Afrique tropicale, disciplines étudiées à l'Institut (préhistoire, archéologie, géographie, histoire ... etc). Elle possède aussi un fonds de lecture courante et joue souvent le rôle de bibliothèque publique, elle est très connue du public intellectuel du fait de son ancienneté. La proximité de la bibliothèque avec les facultés, l'IFAN étant rattaché à l'Université de Dakar, justifie la fréquentation de plus en plus importante par les étudiants (Droit et sciences économiques) qui s'y rabattent pour ne pas se déplacer jusqu'à la bibliothèque universitaire, sachant qu'ils n'auront pas de place pour y étudier.

L'IFAN gère depuis 1946 la Régie du Dépôt légal de l'ancienne A.O.F.; il continue toujours à recevoir ce dépôt et sert un peu de bibliothèque nationale.

Depuis 1972, la bibliothèque est divisée en deux services, d'une part la bibliothèque proprement dite et de l'autre, le Service des Publications qui s'occupe essentiellement des problèmes d'édition et se charge de diffuser le Bulletin de l'institut paraissant tous les trois mois avec beaucoup de retard.

- C'est dans ce sous ensemble des bibliothèques d'organismes d'Etat que l'on trouve la plus ancienne bibliothèque du Sénégal. Elle est connue actuellement sous le nom de Centre de Documentation et de Recherches du Sénégal. En 1849, le Général Faidherbe alors gouverneur du Sénégal, ouvrit une petite bibliothèque au public Saint-louisien, d'où la richesse du fonds en ouvrages du XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles (le plus ancien remonte à 1562). L'autorité de tutelle est le Ministre de l'Education nationale qui en a confié la gestion au Centre local de l'IFAN. Les collections de la bibliothèque comprennent les anciens fonds de la première bibliothèque public de la ville de Saint-Louis et ceux de la bibliothèque de l'ancien Gouvernement du Sénégal; ainsi que les ouvrages du Centre-IFAN Sénégal organisé en 1943-1944. La réunion de tous ces ouvrages a donné en 1961, un ensemble de 15.000 volumes qui est passé à 21.000 en 1975; l'essentiel représentant des ouvrages de sciences humaines et naturelles, de littérature et des romans. On y dispose aussi d'un nombre important de périodiques (470 collections dont plus de 40 courantes).

Le prêt n'est possible que sur présentation d'une carte vendue 25 franc, donnant droit à l'emprunt successif de 50 ouvrages après dépôt d'une caution de 100 francs par ouvrage; là aussi c'est le problème d'argent qui frêne les lecteurs.

De par sa situation et son ancienneté la bibliothèque du Centre de Documentation et de Recherches du Sénégal jouent à la fois les rôles de bibliothèque publique, de bibliothèque nationale et de bibliothèque d'études. Il paraît nécessaire que des efforts particuliers soient faits pour cette bibliothèque qui pourrait contribuer efficacement à la constitution des collections de la future bibliothèque nationale.

Il existe d'autres bibliothèques d'Etat et bien que les services qu'elles rendent laissent souvent à désirer, il faut en connaître les caractéristiques.

• la Bibliothèque administrative et historique du Service des Archives Nationales plus connue sous le nom de Centre de Documentation des Archives, est la fusion de deux bibliothèques administratives organisées vers 1955 par les services d'archives de l'A.O.F. et du Sénégal. C'est en fait un centre interministériel de documentation réservé aux services du Gouvernement, aux chercheurs et aux particuliers autorisés. La Bibliothèque est placée sous l'autorité du Directeur des Archives Nationales et confiée à une documentaliste française aidée d'une sous-bibliothécaire et de deux employés de bibliothèque. Elle doit recevoir un exemplaire de toutes les publications et notes officielles (ce qui n'est pas toujours fait), ainsi que des revues et livres spécialisés sur les problèmes africains. La richesse du fonds s'élève à 15.000 ouvrages dans lesquels prédominent une documentation politique, économique, administrative et juridique. Dans les acquisitions, une part est donnée aux ouvrages de documentation générale sur l'Afrique et le Sénégal, de sociologie et d'histoire; c'est aussi une des rares bibliothèques où on trouve des livres sur la bibliothéconomie et l'archivistique.

Le centre publie tous les mois un ~~Bulletin~~ **Bulletin Bibliographique** sur le Sénégal, qui est la liste des ouvrages reçus et articles de revues dépouillés dans le mois. De par son emplacement au sein même du Building Administratif, l'accès de la bibliothèque n'est pas du tout facilité et elle n'est fréquentée que par un public très restreint, pour des recherches assez précises. Ceci montre dans quelle mesure l'insertion d'une bibliothèque dans un bâtiment administratif est préjudiciable au développement de la lecture dans le pays, d'autant que la majorité des lecteurs potentiels sont des jeunes, sensibles aux problèmes politiques et susceptibles devant de telles institutions.

Une autre bibliothèque assez ancienne est celle de l'Assemblée Nationale, créée depuis 1957. Elle a hérité des fonds de l'ex-Grand Conseil de l'A.O.F. et demeure réservée aux parlementaires qui le plus souvent, n'ont même pas le temps d'y aller. On a également adjoint à la bibliothèque les ouvrages de l'Assemblée territoriale, anciennement Conseil Général du Sénégal. Pour 2500 volumes et quelques périodiques (70), le personnel s'élève à quatre personnes : 2 sous bibliothécaires et 2 employés de bibliothèque alors que dans des bibliothèques plus importantes, il n'y a au maximum qu'un employé à mi-temps, sans formation professionnelle.

Il serait trop long dans un travail comme celui de vouloir énumérer toutes les bibliothèques dépendant de l'Etat parce qu'elles existent en quantité non négligeable et fonctionnent toutes de la même manière, c'est à dire sans organisation aucune. Il faudrait pourtant faire mention de la Bibliothèque du Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires qui est de loin la plus importante bibliothèque spécialisée en médecine vétérinaire avec environ 12.000 ouvrages et d'importantes collections de périodiques dont certaines sont les seules disponibles dans le pays. Elle date de 1953 et s'est toujours axée vers les sciences vétérinaires et l'agriculture, ce qui explique sa fréquentation par les étudiants de l'Ecole Inter-Etat de Médecine Vétérinaire qui font leurs thèses. C'est la seule bibliothèque où ils peuvent trouver des livres et revues assez anciens concernant leurs sujets de recherches. Pour sauvegarder cet intérêt, la Délégation Générale à la Recherche Scientifique dont dépend le Laboratoire envisage de la réorganiser et de la faire travailler de façon étroite avec le centre de Documentation de l'O.M.V.S.

Pour terminer avec les bibliothèques d'Etat, nous parlerons de quelques actions menées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui a essayé de doter toutes les villes de Maisons des jeunes auxquelles furent distribués des livres au moment de leur implantation. Dans la presque totalité des cas, ces bibliothèques ont été des échecs ayant pour causes, celles définies pour les bibliothèques scolaires : pas de personnel, pas de budget propre et suffisant à leur fonctionnement.

Ce même Ministère a mis en service des bibliothèques itinérantes dans les années 60. En effet, la ville de Dakar fut dotée d'un bibliobus qui devait desservir les écoles primaires; mais les retards étaient très fréquents et les ouvrages non renouvelés, d'où mécontentement des directeurs d'Ecoles pour qui ce travail supplémentaire était une charge sans intérêt. Le bibliobus a été très vite supprimé et les livres disparurent; Le même sort a été réservé au bibliobus de la Casamance.

Une autre tentative fut faite, cette fois avec le train : les "biblio rails"; ils furent envisagés en 1962 et étaient destinés à toucher le 1/3 de la population du pays. Ces bibliorails avaient pour point de départ la villa de Thiès où se trouve la Direction et les ateliers de la Régie des Chemins de Fer du Sénégal. Les wagons devaient être équipés de salle de lecture et de rayonnages et contiendraient 1000 ouvrages par wagon, même les pourcentages des différentes catégories étaient déterminées : "- ouvrages d'aventures, de sciences et de voyages pour les adolescents : 20 %

- romans : 20 %

- poèmes 5 %

- ouvrages documentaires illustrés sur l'Afrique : 15 %

- ouvrages documentaires illustrés sur le monde : 10 %

- ouvrages documentaires et de vulgarisation : 15 %

- ouvrages d'apprentissage de lecture et livres d'enfants : 10 %

- encyclopédie diverses 5 %

- quelques collections de revues et périodiques" (1)

Un an après le début de l'opération, en 1963, les wagons étaient toujours sans cales à la Régie des Chemins de Fer et non payés. La Direction de la RCFS décida alors de les faire démonter et les ouvrages envoyés de France furent mis dans des entrepôts, à la merci des intempéries. L'échec était dû au manque de planification, car si les crédits d'équipement étaient prévus, il n'en était pas de même pour ceux de fonctionnement et rien n'a été fait pour recruter un personnel qualifié. Finalement, des moyens considérables furent dépensés pour obtenir un résultat négatif.

Après ce survol assez rapide sur la situation des principales institutions placées sous l'autorité de l'Etat nous allons aborder la deuxième entité que constituent les bibliothèques privées.

I.2 Les bibliothèques privées:

Au Sénégal, les bibliothèques les mieux organisées relèvent souvent d'une communauté privée; elles rendent de grands services au public, mais restent malgré tout sujettes à critiques. Ces bibliothèques sont organisées dans deux directions:

I.2-1 Les centres de documentation et organismes de recherches qui sont en général assez bien organisés en unités de documentation, unités malheureu-

(1) HEISLER (Nina) .- Diffusion du livre et développement de la lecture en Afrique : Tchad - Sénégal. Etude réalisée pour le Ministère de la coopération.- Paris : Culture et Développement, 1965.- 300 p.

sement trop isolées les unes des autres.

La plus importantes de ces bibliothèques est le Centre de Documentation de l'O.M.V.S.(1) à Saint-Louis, créé en 1970 à l'initiative des 4 pays riverains (Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée) bientôt réduits à trois, la Guinée s'étant retirée. Bien que récent, le Centre dispose de moyens matériels et financiers non négligeables, ce qui lui a permis de faire un travail considérable en quelques années. Il est spécialisé dans la collecte de documents pouvant aider à l'amélioration et à l'exploitation de toutes les ressources du fleuve; les responsables essaient en effet de se procurer toutes les études qui ont été faites dans ce domaine même si les documents originaux se trouvent ailleurs(et c'est fréquent), ce qui explique le nombre important de microfilms qu'on y trouve.

Depuis 1971, le Centre fait paraître un index bibliographique réalisé sur ordinateur et regroupant tous les documents dont il dispose. Un service spécial se charge de la confection et de la vente de microfilms auprès d'organismes qui les demandent. L'avenir du Centre de documentation de l'O.M.V.S est très prometteur et son personnel assez dynamique mériterait des encouragements.

- L'Institut Africain de Développement Economique et de Planification, organisme des Nations Unies, possède à Dakar, une bibliothèque de plus de 13.000 volumes créée en 1963. Comme on peut le deviner, les collections sont spécialement axées sur l'économie; on trouve aussi des ouvrages de sociologie. L'importance accordée à l'anglais, le niveau des ouvrages et les restrictions font que le public est composé exclusivement des chercheurs de l'Institut même et des experts des Nations Unies en résidence ou de passage à Dakar. Le personnel est essentiellement africain(2 conservateurs, 2 sous-bibliothécaires, 2 employés de bibliothèque).

- Nous citerons en dernier lieu, la bibliothèque du Bureau Régional de l'Unesco pour l'Education en Afrique (BREDIA) dont la date d'ouverture remonte à 1970; Le fonds est actuellement de plus de 6000 ouvrages tous classés en accès libre. La bibliothèque se trouve dans des locaux spacieux et très bien aménagés; elle fait partie en fait d'un ensemble plus vaste appelé Service de Documentation. Depuis 1975, elle est dirigée par un conservateur africain ayant sous ses ordres deux bibliothécaires adjoints.

I.2-2 Bibliothèques de Centres Culturels d'Ambassades:

Elles sont pratiquement les seules à assurer la lecture publique dans les villes et parfois dans les campagnes. Les deux principales sont :

- La Bibliothèque du Centre Culturel Français qui est la bibliothèque la plus connue du public dakarois et souvent la seule. Elle fut ouverte en 1959.

(1) Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

De par sa situation au coeur de la ville et le nombre de ses volumes (37.000 en 1975), cette bibliothèque connaît un véritable succès auprès de la jeunesse. Une part importante y est consacrée aux livres pour enfants, ceux-ci étant ses plus fidèles lecteurs. Pour un public d'environ 15.000 lecteurs, le personnel est formé d'un bibliothécaire et de 4 assistants, ce qui insuffisant quand on reçoit une moyenne de 200 à 700 individus par jour. Les prêts sont répartis de la façon suivante : 75 à 180 dans la section adultes, 100 à 200 dans la section scolaire.

La bibliothèque fournit son appui à diverses associations de quartiers en leur prêtant des livres et en leur donnant des conseils (exemple d'instituteurs de Pikine qui envisageaient un travail d'animation). Le Centre a également un service de circulation de livres dans les régions (Thiès, Casamance, Sénégal-Oriental) et organise très souvent des expositions. La création d'un autre centre culturel français a été prévu à Rosse-Bethio dans la région du Fleuve.

- Sur le même modèle que les français, les américains, ont aussi créé une bibliothèque de lecture publique contenant environ 5.500 ouvrages qui sont en majorité des publications bilingues sur le mode de vie américain, des biographies d'hommes célèbres, biographies qui intéressent beaucoup les jeunes. Cette bibliothèque est en quelque sorte une bibliothèque spécialisée sur les Etats Unis et peut servir de modèle tant du point de vue de son organisation que de son fonctionnement. En plus des activités purement livresques, elle s'occupe de projections de films, d'audition de disques de jazz et dispose d'un fonds de bandes sonores et de films qu'elle prête aux organisations et même aux particuliers.

Cependant, la bibliothèque du Centre culturel Américain est beaucoup moins fréquentée que celle de son homologue français à cause de son implantation dans un quartier résidentiel où la population est en majorité européenne et où les quelques sénégalais qu'on y rencontre font partie de la bourgeoisie du pays, disposant de moyens suffisants pour se payer des livres. Depuis un certain temps, la fréquentation s'accroît, le public étant attiré par les cours d'anglais qui y sont dispensés.

I.2.3 Le dernier maillon de cette chaîne constitutive de nos bibliothèques est celui des bibliothèques d'Associations et de communautés spécifiques qui elles aussi sont utiles; mais à part quelques unes, ces bibliothèques sont restées assez cloisonnées et reçoivent toujours le même public.

La bibliothèque de l'Alliance française dont le premier fonds fut constitué en 1948 et réorganisé en 1954, contenait en 1975, 13.000 volumes, sur tous les domaines, et de nombreux périodiques. Le prêt se faisait moyennant un versement trimestriel. L'Alliance française possède encore d'autres bibliothèques à Kaolack et à Dmourbel.

En 1962, l'Association Internationale pour le développement des Bibliothèques en Afrique, ouvrait à Saint-Louis, une petite bibliothèque de lecture publique. Le projet d'organisation remontait à 1958, mais à la suite de tous les événements politiques de cette période, il fut reporté à Dakar, la nouvelle capitale. Une souscription fut ouverte en 1960 et un premier stock de livres fut acheté; mais à cause des problèmes de local, l'ouverture n'a pu être effective que le 8 juillet 1962. En 1969, la bibliothèque fut entièrement transférée à Dakar dans des locaux situés dans l'enceinte même du Stade Demba Diop mis gracieusement à la disposition de l'Association par son ancien président, Monsieur A.M. MBOW, alors Ministre de la culture, de la jeunesse et des Sports. Malheureusement, pour remplir ses tâches, la bibliothèque n'a aucun responsable à plein temps, et les membres de l'association en assurent le fonctionnement à tour de rôle. Jusqu'ici, les démarches faites auprès des autorités pour recruter un bibliothécaire, sont restées infructueuses. Ce manque de personnel ne permet d'ouvrir la bibliothèque que les Lundi, Mercredi et Vendredi de 18h30 à 19h30 et le dimanche de 10h à 12 h. La bibliothèque possède environ 2500 ouvrages et périodiques qu'elle prête gratuitement à toute personne résidant à Dakar qui en fait la demande. Espérons que l'indifférence et la mauvaise volonté des autorités sénégalaises ne finiront pas par décourager les quelques esprits entreprenants qui résident dans le pays.

D'autres efforts ont été faits, nous n'en voulons pour preuve que la construction très récente (1973) par une société immobilière, la SICAP(1) d'une bibliothèque très bien située et dont le nombre de lecteurs ne fait qu'augmenter. Cette bibliothèque a été confiée dès son ouverture à un professionnel, ce qui permet d'éviter des erreurs fatales.

Les bibliothèques comme celles de la Librairie Clairafrique, qui ne prêtent des livres qu'à ses abonnés, du Centre de Bopp, du Centre Liberté, du Centre Lebreton...etc, bien que moins importantes, ont tout de même le mérite d'exister.

Les communautés religieuses catholiques et protestantes ont également mené quelques actions si limitées soient-elles. La bibliothèque du Centre Culturel Daniel Brottier est une de leurs plus importantes réalisations, mais elle ne reçoit qu'un public en majorité européenne et ne possède ni revues ni livres pour enfants. Celle du Centre Culturel Saint-Dominique située à proximité de l'Université, vise une population à un certain niveau de culture. Ses ouvrages sont essentiellement théologiques et les religieux "ne sentent pas le besoin d'une quelconque extension.

Pour en conclure avec la description de nos bibliothèques, nous pouvons dire que celles qui relèvent de l'Etat

(1) Société Immobilière du Cap-Vert.

souffrent en général : - d'un manque de personnel, de coopération et de centralisation;
Elles sont pour les 90 à 95 % situées dans les villes (Thiès, Dakar, Saint-Louis), avec 80 % à Dakar;
- elles n'ont pas de budget propre et suffisant pour bien fonctionner
- leur personnel n'est pas toujours formé pour pouvoir adopter les règles bibliothéconomiques essentielles.

Tous ces facteurs nécessitent une certaine prise de conscience de la part de tous ceux qui sont concernés, pour que des améliorations soient apportées le plus tôt possible.

II - LE PERSONNEL ET LE PUBLIC

II.1 Le personnel; moyens de formation

Le personnel des bibliothèques sénégalaises est loin d'être homogène. Jusqu'en 1961, les bibliothécaires étaient formés sur place; cette formation a été en général très rudimentaire. Le principal centre était la bibliothèque de l'Institut français d'Afrique noire à Dakar où les candidats suivaient un stage pratique dont la durée variait de 1 à 6 mois. Plus tard, certains ont pu aller se perfectionner à Paris.

A partir de 1961, la Direction Générale des bibliothèques de France organisa un stage spécial de 6 mois, à Toulouse, pour les candidats bibliothécaires africains; stage à l'issue duquel ils ont suivi des cours de préparation au CAFB.

En 1963, le Ministère de l'Education Nationale crée, avec le concours de l'Unesco, le Centre Régional de Formation de Bibliothécaire, dans les locaux de l'ancienne faculté des sciences. Ce centre a fonctionné jusqu'en 1967 grâce à l'apport financier très conséquent de l'Unesco. A ses débuts, la scolarité était fixée à un an et pour y être admis, il fallait être titulaire du BEPC ou avoir au moins trois années de pratique dans une bibliothèque. Ces dispositions étaient transitoires en attendant une augmentation du nombre de bacheliers encore très faible à l'époque.

Au mois de juillet de l'année 1967, les autorités décident de faire de ce centre, un institut d'université, ce qui a donné naissance à l'Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD).

Cette école assure aujourd'hui la formation de tous les sous-bibliothécaires aussi bien sénégalais que d'autres pays de l'Afrique francophone. Ses objectifs ont été définis ainsi :

- Formation de bibliothécaires, archivistes et documentalistes,
- perfectionnement de ces derniers ainsi que celui des sous-bibliothécaires, sous-archivistes et sous-documentalistes,
- recherche dans les différents domaines d'activité de l'Institut.(1)

(1) - Université de Dakar.- Textes relatifs à l'organisation et au statut de l'Université de Dakar.1972. (Texte XV).

L'Ecole a aussi pour objectif de favoriser la participation du personnel des bibliothèques aux tâches politiques, économiques et sociales qui incombent à tous les citoyens sénégalais.

Actuellement, l'admission se fait sur concours pour les élèves titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Elle reçoit également sur concours professionnel, les candidats ayant le B.E. ou le BEPC et quatre années de service effectif dans l'administration dont trois dans une bibliothèque, un centre de documentation ou un service d'archives.

La durée des études est de deux ans au terme desquels est délivré un Diplôme d'Aptitude aux fonctions de bibliothécaire, archiviste ou documentaliste (DAFB).

Depuis 1972, l'ouverture d'une formation post-universitaire de conservateurs est envisagée, mais, nous pensons qu'elle ne sera pas faite de sitôt. *Fonctionnaire depuis 1972*

L'enseignement dispensé dans l'école est à la fois théorique et pratique. Au début de la première année, un stage pratique de 15 jours est organisé pour servir d'introduction au fonctionnement des bibliothèques. Un autre stage a lieu au cours de la deuxième année, pour compléter les travaux pratiques faits sur les techniques bibliothéconomiques.

Les cours portent sur des matières purement professionnelles : bibliographie, catalographie, classification, organisation et gestion des bibliothèques, histoire et techniques du livre, documentation, archivistiques...etc et sur des matières de culture générale : histoire littéraire, histoire des idées, des sciences et des techniques, histoire des civilisations, histoire des Arts d'Afrique, notions de droit administratif. Les professeurs sont des sénégalais ou des français tous titulaires du D.S.B.; on fait appel pour les cours de culture générale à des professeurs de faculté. Au cours de l'année, des conférences sont données par des visiteurs spécialisés dans les différentes matières.

Dans l'ensemble les étudiants sont satisfaits de cet enseignement, sauf en ce qui concerne la bibliographie trop axée sur l'Europe, la bibliographie africaine étant négligée.

Malgré le nombre de sous-bibliothécaires formés par l'Ecole depuis sa création et ceux formés à l'étranger, les bibliothèques sénégalaises souffrent d'une grande insuffisance de personnel. Les mieux servis sont les bibliothèques privées parce qu'elles offrent des possibilités matérielles que l'Etat ne donne pas. Les conservateurs qui eux ont toujours été des fonctionnaires sont très sous employés et travaillent souvent dans des services gouvernementaux qui n'ont aucun rapport avec les bibliothèques. On peut dire qu'au Sénégal, le DSB sert uniquement à accéder à une hiérarchie administrative plus élevée et son titulaire n'est nullement tenu d'exercer ses fonctions en tant que tel.

En dehors de la bibliothèque universitaire, très peu de bibliothèques ont à leur tête un vrai bibliothécaire; c'est presque toujours un commis d'administration, un employé de bureaux, un professeur, dans les lycées et collèges, qui joue ce rôle. Avec ces bibliothécaires occasionnels, la conscience professionnelle n'est pas de rigueur et il n'est pas rare qu'un lecteur se déplace pour aller à la bibliothèque et la trouve fermée parce que celui qui s'en occupe est parti à un baptême, un mariage, un enterrement ou même qu'il soit allé rendre visite à un parent qui habite dans les parages. Il se peut aussi que le bibliothécaire s'absente pour des raisons valables, et on ne sait pas toujours où il loge pour aller chercher les clés; et la bibliothèque restera fermée jusqu'à son retour; personne ne s'en inquiètera. Le planton ou le magasinier, s'il y en a un, n'a reçu aucune formation pour pouvoir suppléer au bibliothécaire en cas de défaillance, il n'est là que pour faire des commissions et distribuer le courrier s'il sait lire. Au Sénégal, on pense qu'un sous bibliothécaire c'est déjà trop, à plus forte raison deux.

Les professionnels, conscients de ce fait ont essayé d'améliorer les niveaux des employés de bibliothèques en organisant des stages.

La Section sénégalaise de l'A.I.D.B.A.(1) reçoit depuis 1964, des stagiaires du niveau du BEPC à la licence. Le stage est organisé tous les ans pour une durée de quelques mois et a pour but d'initier ceux qui occupent des emplois dans les bibliothèques, centres de documentation et musées sans avoir été formés pour,

- de faire découvrir aux jeunes le métier de bibliothécaire, archiviste, documentaliste ou muséographe;
- d'assurer une formation continue pour les bibliothécaires ayant déjà une formation de base,
- initier tous ceux qui le désirent sur l'organisation des bibliothèques,
- enfin d'informer la population sur ces institutions et lui permettre de les mieux utiliser.

Pendant une durée de trois mois, les stagiaires suivent des cours théoriques 5 heures par semaine et font des stages pratiques; des contrôles sont effectués et un examen final a lieu à la fin du troisième mois. A ce qui ont obtenu la moyenne, on délivre une attestation de stage qui leur permettra d'obtenir plus facilement des emplois d'auxiliaires dans les bibliothèques. Les meilleurs élèves sont ensuite orientés vers le concours d'entrée à l'EBAD.

Une autre association nationale, l'ANABADS (2)

-
- (1) Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique. Dakar
 - (2) Association Nationale des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes Sénégalais. Dakar

fondée en 1973, participe aussi par des stages à l'amélioration du niveau des personnels de nos bibliothèques.

Toute cette formation sur place est exclusivement destinée aux cadres moyens des bibliothèques, les conservateurs étant toujours formés en France. Grâce à une lutte incessante, un statut de bibliothécaires a été adopté pour la 1ère fois en 1975.

Nous finiront ce sous chapitre de la formation par ces mots de Nina Heisler : "... dans l'état actuel du développement des bibliothèques, la formation des bibliothécaires est assurée au moins proportionnellement, sinon plus. L'action à mener serait en faveur d'une meilleure utilisation de ce personnel."

II.2 Le public:

L'avantage du Sénégal par rapport à beaucoup de pays africains, est qu'il n'y pas de trop grandes différences logiques au sein de la population et malgré l'existence d'une douzaine ou plus de dialectes, le Ouoloff facilite la communication à travers le pays. Ce dialecte est adopté comme langue nationale et il est parlé par 85 % des sénégalais.

Les 4.200.000 habitants que compte le Sénégal peuvent se répartir en trois catégories :

- ceux qui lisent
- ceux qui savent lire mais ne lisent pas,
- ceux qui ne savent pas lire.

La première catégorie se compose d'étudiants, de lycéens, d'enseignants et de quelques rares fonctionnaires. Chez les étudiants, la lecture est plutôt orientée vers leurs programmes; ils lisent pour un but bien défini qui est en général l'exposé ou le devoir à faire. Ils ne fréquentent pas beaucoup les bibliothèques autres que celle de l'université, souvent, ils n'en connaissent même pas l'existence. Les livres qui sont lus par ces étudiants, en dehors de ceux des cours, sont ou bien conseillés ou prêtés par des amis, ou des livres dont ils ont entendu parler dans le courant de leurs études secondaires. On retrouve en effet, dans ce milieu, les mêmes ouvrages lus par tous. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les étudiants n'ont aucune idée sur les moyens de se mettre au courant des parutions. Concernant la littérature africaine, les seuls ouvrages qu'ils lisent sont ceux exigés par les professeurs; ils objectent que ces livres sont trop difficiles à comprendre. Ce facteur de facilité de compréhension joue un rôle important dans le choix des lectures; le public sénégalais n'aime beaucoup réfléchir quand il lit.

Les lycéens eux, lisent plus par distraction que pour leurs cours. Il faut cependant noter que seuls ceux qui vivent dans un milieu familial privilégié ou les bons élèves en français, ont l'habitude de la lecture; les autres sont confrontés à des problèmes qui les empêchent de s'y consacrer et surtout de se procurer des livres. Par leurs lectures, les lycéens cherchent à améliorer leur style, à apprendre des citations; là aussi, le besoin de promotion passe avant tout. A Dakar, ils sont pratiquement les plus nombreux lecteurs des bibliothèques publiques.

Chez les non-scolaires, les enseignants constituent l'essentiel des lecteurs. Dans les villes de province, les instituteurs arrivent en tête, mais ils ne lisent que des journaux, des revues et quelques ouvrages littéraires (romans, poésie) et partout on retrouve les mêmes auteurs : Camus; Gide, Sartre...etc. Il a été constatée chez eux, une tendance vers la littérature africaine. Quant aux professeurs et chercheurs, ils n'ont pas le temps de lire pour se distraire, accaparés par leurs préparations et recherches.

- C'est une véritable paresse intellectuelle qui caractérise notre public, paresse que l'on pourrait expliquer par le fait que la langue française n'étant pas notre langue maternelle, et par conséquent peu parlée dans nos familles, les populations estiment qu'il ne sert à rien de continuer à l'apprendre après l'école, surtout si on est inactif.

Nombre de jeunes sénégalais ayant fréquentés les écoles primaires et secondaires mais dont les études n'ont pu être menées plus loin, se voient contraints de retourner dans les campagnes. Là, ils ne disposent d'aucun moyen pour continuer leur formation ni même de livres leur permettant de ne pas perdre ce qu'ils ont appris. Si parfois ces livres existent (vieux ouvrages ayant appartenus aux frères ou aux cousins), leur niveau est tellement élevé, les sujets dont ils traitent tellement éloignés de leurs préoccupations quotidiennes qu'ils n'éprouvent pas le besoin de les ouvrir.

Ces lecteurs sont ceux qui posent le plus de problèmes de par leur dispersion et leurs possibilités d'appréhension; en règle général, ils finissent par retomber dans l'analphabétisme.

Certains intellectuels, vivent à proximité des bibliothèques, mais ne connaissent pas les services qu'ils peuvent en attendre.

De manière générale, le nombre des lecteurs diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Les quelques adultes qui lisent, se limitent aux journaux, aux ouvrages d'actualité et de réflexion politique. Ceux qui fréquentent les bibliothèques sont de habitués et on y rencontre beaucoup plus d'hommes que de femmes; c'est un public fortement motivé qui se déplace spécialement pour lire et choisit des livres dont il a entendu parler. La lecture de culture générale est fortement négligée, il ressort malgré tout d'une enquête faite en 1968 (1) que le public sénégalais est un de ceux qui lisent le plus d'ouvrages de détente, en Afrique francophone. Actuellement, la tendance à la lecture distraction devient de plus en plus forte et partout où les livres sont largement disponibles, la fréquentation des bibliothèques devient une habitude, et les prêts se multiplient.

- La masse la plus importante de la population sénégalaise (75 %) ne parlant que sa langue de culture, nous ne voyons pas comment elle pourrait accéder aux bibliothèques telles qu'elles existent. Le problème qui se pose à nous bibliothécaires,

(1) HEISLER(Nina).- Diffusion du livre et développement de la lecture en Afrique.Tchad-Sénégal.-1968.

c'est de trouver des solutions pour lutter contre cette situation et remplir ainsi notre mission. Nous reviendrons sur ce point dans la définition des objectifs de nos bibliothèques.

III . MISSION DES BIBLIOTHEQUES :

Le rôle et la mission des bibliothèques ont été maintes et maintes fois définis et il semble qu'il n'y ait rien à ajouter à ces définitions qui pour le plupart s'inspirent des principes de l'Unesco. Cependant toute définition de cette nature se situe sur le plan des généralités, laissant aux circonstances et aux situations, le soin d'en préciser le contenu.

Les bibliothèques ayant souvent été définies par rapport aux pays développés, il nous paraît indispensable de rappeler dans ce travail, la mission de nos bibliothèques. Pour ce faire, il faut tenir compte du milieu aussi bien social, économique que culturel et des objectifs à atteindre, et ne plus se cantonner dans un universalisme très commode mais inadapté.

Si on considère les possibilités financières au Sénégal, les missions des différentes bibliothèques doivent se rejoindre en beaucoup de points dans la mesure où il leur sera difficile de ne recevoir qu'un seul public. La rareté des institutions fera que partout où il y aura des livres, les gens viendront sans se préoccuper des restrictions qu'ils peuvent rencontrer. Les bibliothécaires doivent toujours, essayer de toucher un public aussi large que possible; leurs fonds sera tant du point de quantité qu'intellectuel, être accessible à tous qui en auront besoin, composés en fonction des besoins et des particularités de la population sénégalaise.

Nous savons que ce caractère encyclopédique des bibliothèques sera très difficile à respecter, faute de moyens et de personnel, Mais toujours est-il que la bibliothèque doit participer activement au fonctionnement et au développement de la collectivité au service de laquelle elle est placée. Nous emmettons ci-dessous, quelques idées sur ce que peuvent et doivent faire ces bibliothèques dans le pays.

III.1 La bibliothèque scolaire:

Comme le disait André MAUROIS " c'est au début de la vie qu'il est le plus facile d'acquérir le et l'habitude de la lecture"; or, dans nos écoles actuelles, on apprend plutôt à lire aux enfants mais on ne les prépare pas à la lecture qui devient pour eux une nécessité s'ils veulent évoluer dans le monde moderne.

L'apprentissage qu'on leur fait, devait donner à ces enfants l'habitude de la lecture et le désir de ne jamais cesser de s'informer et non pas seulement leur permettre de reconnaître les différents caractères pour pouvoir réciter leurs leçons. L'assimilation d'un programme ne peut être complète sans l'apport de la lecture; ce n'est qu'en lisant que l'enfant a une

maîtrise suffisante des moyens d'expression que lui apporte l'école. Une conception de la lecture permettrait au jeune sénégalais de sortir de son monde, de s'ouvrir de façon plus concrète à l'univers extérieur qui l'entoure. En effet, par le livre, l'enfant développera son intelligence, son imagination, ^{selon} Albert HUXLEY "tout homme qui sait lire a en lui le pouvoir de se magnifier, de multiplier ses modes d'existence, de rendre sa vie pleine, intéressante et significative".

De même qu'il est obligatoire de construire des écoles, il doit être obligatoire d'y aménager des bibliothèques; celle-ci doit être au sein de l'école sénégalaise, le seul endroit où la présence de l'élève n'est motivée par aucune obligation extérieure. Elle sera le centre culturel de l'école où tout le monde se sentira libre.

Au Sénégal, la bibliothèque scolaire pourrait être un auxiliaire efficace de l'enseignement, parce que l'élève s'y retrouverait de façon continue, dans une ambiance de vie culturelle, de travail. Cette ambiance, il ne la trouve nulle part, encore moins dans sa famille où rien n'est fait pour favoriser les études et la lecture : manque d'espace et de compréhension.

Le bibliothécaire devra en quelque sorte se substituer aux parents, dans ce domaine, ceux-ci étant souvent analphabètes et sans ressources, n'ayant aucune idée des possibilités qui s'offrent à leurs enfants. Il devra toujours essayer d'orienter la lecture dans un sens utile et significatif, ceci dès l'école primaire, car c'est à ce niveau qu'il pourra les rendre aptes à l'éducation permanente.

Les principales tâches de la bibliothèque scolaire seront : - d'atteindre tous les élèves sans distinction aucune

- de favoriser par tous les moyens disponibles l'approche du livre en fournissant sous toutes les formes, des sujets variés, adaptés à l'âge, au goût, aux besoins et aux intérêts des élèves,

- de leur fournir une documentation variée sur tous les problèmes qui se posent,

- de guider les élèves dans leurs travaux et leur apprendre à se servir des catalogues et ouvrages de référence en les initiant à l'utilisation de la bibliothèque, à l'apprentissage de la recherche.

L'élève jusqu'à l'Université, sont complètement ignorant des débouchés qui peuvent les intéresser, ce qui explique toutes les années perdues en faculté ou à passer des concours trop difficiles pour leur niveaux.

La bibliothèque scolaire pourrait servir de "Centre d'orientation professionnelle et fournir aux élèves des dossiers sur les différentes professions en mettant à leur disposition des guides de carrière. S'il ne sent pas capable de les conseiller, le bibliothécaire devra les mettre en rapport avec les orientateurs professionnels

qui sont loin de faire leur travail.

La bibliothèque devra aussi développer le sens des responsabilités et de participation dans la vie communautaire qui est la nôtre.

Pour arriver à toutes ces fins, le personnel des bibliothèques scolaires sera très qualifié et recevra une formation particulière. Il connaîtra aussi bien la psychologie de l'enfant que la théorie de l'éducation; il sera de préférence, un bibliothécaire doublé d'un pédagogue, pour pouvoir guider, orienter et animer judicieusement sa bibliothèque. Une collaboration très étroite devra lier ce personnel, aux élèves, aux enseignants et même aux parents, en les faisant participer à la marche de la bibliothèque aussi bien dans le choix des acquisitions que l'organisation pratique.

Dans une bibliothèque scolaire sénégalaise, une grande place sera faite aux ouvrages d'auteurs africains, si possible édités en Afrique par des africains. Rien ne pourra mieux que ces ouvrages, éviter au jeune sénégalais un dépaysement total et une période d'adaptation qui est souvent à l'origine de déceptions et de découragements. De même, la présence excessive de manuels scolaires polariserait tous les efforts de lecture des élèves qui les apprendraient par coeur et ne sentiraient pas le besoin de lire autre chose.

Les locaux seront suffisamment grands pour recevoir des séances d'animation : expositions, clubs de lecture, films, conférence, lectures diverses. Cette animation permettrait à la bibliothèque de gagner un public de plus en plus large, l'audio-visuel ayant chez nous un impact particulier sur les jeunes.

Les services de la bibliothèque scolaire seront d'autant plus appréciés que les enseignants souvent mal payés ne peuvent pas acheter les documents nécessaires à la préparation de leurs cours qu'ils font comme ils peuvent; ces enseignants seraient ravis de trouver les supports indispensables à la bibliothèque. Une fois qu'ils seront satisfaits de la bibliothèque, vue leur grande influence sur les élèves, ceux-ci viendront plus volontiers parce que le maître leur aura dit de venir. Le respect qu'éprouvent les jeunes pour leur maître ou professeurs est beaucoup plus profond que celui qu'ils éprouvent pour leurs parents.

Dans nos campagnes, les bibliothèques scolaires pourront aussi servir de bibliothèques publiques, l'école étant dans le village l'unique endroit où les paysans peuvent voir un livre. Sur cette ensemble bibliothèque publique-bibliothèque scolaire, s'appuieront tous les efforts à déployer en faveur de l'analphabétisation. La bibliothèque scolaire sera ici l'annexe ou le dépôt de la bibliothèque publique et donnera à ceux qui ont le désir de se cultiver, de se former, d'avoir les ouvrages sans être freinés par les grandes distances à parcourir et l'insuffisance des moyens de communication. La dissémination des écoles dans les villages, ne permet pas de les doter toutes de bibliothécaires professionnels, mais on

organisera l'enseignement donné dans les centres de formation pédagogiques, de manière à y inclure des notions de bibliothéconomie; notions qui seront d'une grande utilité au professeur ou à l'instituteur pour gérer la bibliothèque de l'école.

Par l'orientation culturelle, la bibliothèque scolaire sera une des formes les plus concrètes de résoudre les graves problèmes que rencontre la jeunesse, grâce à elle, chacun se sentira libre de s'exprimer et de trouver son équilibre.

Cependant, la bibliothèque scolaire ne devra pas être mise au profit d'une idéologie politique; selon Benigno CACERES "elle ne sera jamais charité condescendante ou paternalisme". Elle ne devra pas non plus servir à une mise en tutelle intellectuelle des jeunes, ni à une pacification des esprits rebelles, ni à un endoctrinement idéologique et enfin à un contrôle déguisé des lectures et des inspirations littéraires. L'orientation culturelle remplira sa mission en étant souple et ouverture d'esprit; malheureusement, toutes les institutions qui dépendent de l'Etat servent à faire des censures souterraines.

III.2 La bibliothèque universitaire

Parce qu'elle est la plus grande bibliothèque du pays, la Bibliothèque Universitaire de Dakar, a, en plus de ses fonctions traditionnelles, des fonctions spécifiques au milieu, aux conditions de vie des étudiants et de la masse sénégalaise. Elle ne doit pas se contenter de répondre aux besoins des professeurs et des étudiants, mais jouer un peu le rôle de bibliothèque nationale en faisant profiter au peuple du patrimoine culturel national dont elle est dépositaire. Elle a une mission culturelle qu'elle ne peut remplir qu'en étant attentive à la culture africaine; "entretenant la collecte systématique, l'inventaire et le catalogage de tous les documents intéressant l'histoire et la vie du pays."

Les responsables doivent aussi créer des climats de concertation entre les différents laboratoires et missions d'études organisées au Sénégal afin de les amener à mieux travailler en collaboration.

La bibliothèque universitaire est en même temps qu'un centre de documentation bibliographique, une bibliothèque publique où les lecteurs ne doivent pas se sentir omnibulés par des lectures dirigées. Ceux qui sentent le besoin de s'évader, ont le droit d'y trouver satisfaction. Le Recteur Pierre LELIEVRE disait que: "l'originalité des bibliothèques universitaires africaines se manifestera dans la mesure où tout en accomplissant leurs fonctions pédagogiques et documentaires, elles sauront définir et assumer la mission très largement culturelle que les circonstances leur assignent."

Un point essentiel dans la mission de la bibliothèque universitaire est l'aide, l'action sociale qu'elle a

à accomplir envers les étudiants en leur fournissant des livres pour des périodes assez longues. Ceci implique que les ouvrages soient acquis en nombres d'exemplaires importants dont certains resteront toujours sur place pour qu'au moins ceux qui arrivent les derniers ne soient pas totalement démunis.

Les 90 % des acquisitions doivent être consacrés aux étudiants qui ne peuvent pas subvenir aux obligations de l'orientation actuelle de l'enseignement. Il est certain que sur les centaines de références données par les professeurs, rares sont ceux qui peuvent, même en se cotisant, en acquérir une douzaine. Nous pensons que si les bibliothécaires modifiaient tant soit peu leur politique d'achat, ils arriveraient à combler bien des trous. En effet, au lieu d'acheter des ouvrages pour les professeurs qui font des thèses et des travaux sur des sujets totalement étrangers à nos préoccupations, ouvrages qu'ils gardent chez eux sans inconvénient parce que n'intéressant personne d'autre, ils peuvent employer cet argent à multiplier les titres et les exemplaires destinés aux étudiants. Dans la situation actuelle de notre pays, il n'est pas du devoir de la bibliothèque universitaire de satisfaire tous les désirs de la minorité enseignante qui en plus est la mieux pourvue sur le plan matériel.

Une politique d'ouverture est nécessaire pour permettre aux étudiants de profiter au maximum des ressources de la bibliothèque. Les nouveaux étudiants qui arrivent à l'université sont déroutés quand les professeurs les envoient à la bibliothèque; pour les 4/5ème, c'est la première fois qu'ils en voient une. A la bibliothèque universitaire de Dakar, aucune signalisation, aucun prospectus n'est donné à l'étudiant pour l'orienter. Les bibliothécaires, au lieu de se cacher derrière des bureaux, devraient organiser des séances d'information au début de l'année universitaire pour faire connaître les ressources, les services que l'étudiant peut et doit attendre d'eux.

Le Comité de la Bibliothèque qui est toujours resté inactif, peut en jouer un rôle dans la recherche des moyens qui serviront à améliorer l'efficacité des services fournis aux lecteurs; il a principalement pour mission de veiller à l'établissement de meilleures relations entre le personnel et les utilisateurs.

Une réorganisation matérielle est indispensable pour gagner de la place dans les salles de lecture beaucoup plus utilisées par les étudiants pour apprendre leurs cours, et recevoir le plus grand nombre possible. Cette utilisation en salles de travail doit conditionner les heures d'ouverture assez tardives, car une fois rentrés à la maison, l'étudiant n'a plus l'espace et le calme nécessaire pour étudier.

C'est par la qualité des services rendus à tous ceux qui peuvent contribuer au développement du Sénégal, que se mesurera la valeur de la Bibliothèque Universitaire de Dakar.

III.3- Les bibliothèques publiques :

Les principales bibliothèques publiques du Sénégal, ont à l'origine été conçues pour une clientèle de blancs et en fonction de ses goûts.

La bibliothèque a ici un rôle important à jouer en tant qu'organisme d'information destiné à servir plusieurs fins différentes. Son but doit être défini selon les besoins, les goûts et les conditions de vie de la population sénégalaise; population en majorité enracinée dans ses traditions culturelles et désorientée par les courants culturels étrangers.

Jusqu'à présent, on a appris à nos masses, à accepter l'idée que seule la culture du colonisateur est valable ce qui les a parfois fait douter de la leur. La population sénégalaise a besoin qu'on lui fasse comprendre qu'une ouverture vers autrui n'est enrichissante que si on prend conscience de sa personnalité et de ses propres valeurs. La bibliothèque publique doit mieux que toute autre institution, opérer une révolution culturelle en réhabilitant la culture africaine et faire refuser toute assimilation dépersonnalisante. L'homme africain ne pourra se développer harmonieusement qu'en ayant des bases solides dans son milieu naturel, d'où la fonction très importante d'enracinement et de dynamisation de notre culture qui incombe à nos bibliothèques, afin de préserver à nos masses une liberté nécessaire à leur épanouissement.

La bibliothèque publique par son impact sur la population doit aussi distraire, instruire et éduquer dans la culture sénégalaise, africaine. Elle doit être le principal moyen de démocratisation de la culture traditionnelle et l'instrument utile pour pallier à certaines inégalités sociales, en offrant aux plus déshérités, la possibilité de développer leur amour propre et une confiance en eux-mêmes. En tant que foyer culturel, son contenu doit privilégier la littérature traditionnelle africaine, mais aussi l'essentiel de la culture internationale. Il ne s'agit pas en effet de se replier sur soi-même, car la culture ne se développe que par la rencontre et l'ouverture.

Dans les fonctions de la bibliothèque publique sénégalaise, il n'y a pas de règles immuables, mais certaines tâches "sine qua non" peuvent se résumer ainsi :

- appuyer les campagnes d'éducation des adultes et l'éducation de base, en consolider les effets. Elle doit coopérer avec ces campagnes d'alphabétisation et travailler à promouvoir une édition sénégalaise, à créer des ouvrages en langues nationales. Elle peut aider à la diffusion du journal "Kaddu" écrit en ouoloff et apprendre aux populations la transcription de cette langue. Parlant déjà une langue, il leur sera plus facile de l'écrire que de recommencer à zéro avec le français dont il ont tout à apprendre.

- Assurer des services efficaces à l'intention des enfants et des adolescents, notamment les services nécessaires aux écoles en leur fournissant des ouvrages appropriés de façon régulière. Les sections enfantines des bibliothèques publiques doivent travailler avec les bibliothèques scolaires, mais rester une école complémentaire où les jeunes peuvent apprendre, jouer et lire à loisir, dans un cadre agréable, à l'abri de l'inévitable contrainte qu'impose le milieu scolaire. Concernant les adolescents, elle se doit d'être une aide précieuse dans le choix de leurs professions, en leur donnant des informations récentes sur les possibilités d'emploi et de formation dans tous les

secteurs.

-Fournir des services d'information et de références à tous qui en ont besoin.

-Eveiller et développer dans la population, le goût de la lecture de distraction.

La plupart des usagers tirant leurs renseignements de sources orales, le bibliothécaire doit se tenir au courant de ce qui se passe autour de lui pour ne pas être dépassé, tout en apprenant au public à se renseigner de par lui-même en lisant les principaux ouvrages de référence, les journaux;.. etc.

- créer un sens de la valeur du livre et celui du caractère communautaire de la bibliothèque pour éviter de trop grandes pertes.

- Assurer, partout où il est nécessaire, des services spéciaux à l'intention de groupes particuliers (femmes, jeunes filles, groupes linguistiques... etc) afin que tous les membres de la communauté aient également accès aux ressources de la bibliothèque.

Dans les acquisitions d'une bibliothèque publique au Sénégal, la priorité doit être donnée aux auteurs africains qui, ne serait-ce que par leurs noms, leurs modes de penser se rapprochent beaucoup plus de nous et dépayseraient moins.

Un intérêt particulier est aussi à porter aux ouvrages traitant de préoccupations d'actualité, surtout, mais non exclusivement, d'actualité sociale.

La poésie et le roman ont également une grande audience.

Un classement en accès libre évite l'intimidation presque malade du public quand il faut s'adresser à quelqu'un pour demander un livre.

Dans un programme de création de bibliothèques rurales, on fera intervenir l'information verbale, écrite ou audio-visuelle et toutes autres formes d'action culturelle qui peuvent s'avérer nécessaires (discussions sur des thèmes agricoles et culturels, cinéma, théâtre, représentations folkloriques... etc) en vue d'intéresser les masses à l'analyse des aspects de leur vie quotidienne et leur permettre de se divertir de façon constructive et agréable.

Dans les bibliothèques publiques comme dans les bibliothèques universitaires, les horaires doivent être très souples.

Toutes ces tâches, nécessitent un bibliothécaire guide et conseiller, qui doit accueillir et dévouement à son public. Il aura à accepter, sans beaucoup espérer en retour, les sacrifices que lui imposent sa situation et les besoins du pays.

III.4 La bibliothèque nationale:

Ici, le terrain est vierge et en faisant la synthèse et l'analyse de tous les modèles existant, nous pourrions éviter bien des erreurs.

../..

Tous les projets en cours doivent viser à une harmonie tant sous l'aspect fonctionnel qu'architectural.

La bibliothèque nationale est une des institutions culturelles les plus importantes d'une nation dont elle reflète fidèlement les activités intellectuelles et culturelles. Son principal objectif est d'acquérir, de conserver tout le patrimoine national et la réussite de sa mission dépend des critères qu'elle s'est définis pour ses acquisitions. Généralement, la bibliothèque nationale a pour rôle de collecter pour des générations futures, tout ce qui demain, pourra avoir un intérêt.

Les tâches traditionnelles de la bibliothèque seront : - acquérir, conserver et répertorier les documents de quelque valeur que ce soit, publié dans le pays,

- acquérir, conserver et répertorier tous les documents publiés à l'étranger par des nationaux,

- enfin, acquérir, conserver et répertorier toute la documentation étrangère concernant le pays.

En plus de ces tâches, la bibliothèque nationale aura un rôle intellectuel en fournissant au public l'essentiel de la production étrangère. "Elle doit fournir au public des éléments d'information sur les branches du savoir, dans toutes les langues, dans tous les pays. La bibliothèque nationale doit posséder dans chaque langue, la meilleure bibliothèque hors du pays où cette langue est parlée." (Sir Anthony PANIZZII).

C'est donner à la bibliothèque nationale une vocation encyclopédique qui sera très difficile à respecter de nos jours, surtout dans un pays sous-développé. Au Sénégal, la bibliothèque de l'IFAN et celle de l'Université, pourront travailler avec la future bibliothèque nationale pour l'aider à remplir cette mission.

Comme toute bibliothèque nationale, la nôtre devra définir sa politique d'acquisition selon ses moyens, les besoins de ses lecteurs et surtout le contexte socio-culturel dans lequel elle sera implantée. Elle n'aura par exemple pas de manuscrits anciens ou précieux à acheter, mais devra disposer de magnétophones, de cassettes et de beaucoup de papier pour enregistrer et écrire toutes les données historiques qui ne sont disponibles qu'oralement. C'est en véritable missionnaire que les bibliothécaires devront se comporter en allant de village en village, interrogeant les anciens dépositaires de notre passé. Il leur faudra user de beaucoup de diplomatie pour arriver à obtenir des renseignements, mettre en confiance les vieux qui, chez nous, se méfient de tous ceux qui viennent de la ville.

En Afrique, même les pagnes, lesalebasses doivent être conservés, tout objet ayant une signification particulière; les dessins retracent souvent un événement historique ou l'évolution d'un peuple.

Les principes d'obligation du dépôt légal est universellement reconnu, mais les modalités d'application et son efficacité suscitent de nombreux problèmes. Tel qu'il existe en ce moment, le dépôt légal ne pourra jamais être d'une grande utilité à la bibliothèque nationale; c'est déjà une bonne chose qu'il existe encore faudrait-il une application convenable. Plus on aura de déposants, moins on pourra faire un contrôle efficace et plus la réglementation sera difficile à faire appliquer; d'où la nécessité de limiter les responsabilités en choisissant un seul déposant. La mentalité est telle que, un imprimeur ou un éditeur se dira : "ça ne vaut pas la peine de déposer des futilités et toutes façons un autre le fera".

La réglementation devra fixer les modalités visant à rendre effectif ce dépôt légal, les différents types de documents à déposer, le déposant et l'organisme collecteur. Pour ce dernier, un service du dépôt légal rattaché à la bibliothèque nationale mais fonctionnant de façon autonome serait plus rentable; libéré de ce poids, le personnel de la bibliothèque se consacrerait à d'autres services.

Malgré tout, la bibliothèque nationale sera le dépositaire de la culture nationale, chargée de conserver les documents recueillis par le service du dépôt légal.

Les problèmes que posent la construction d'une bibliothèque nationale méritent d'être étudiés méthodiquement. Pour ce faire, après avoir défini ses fonctions et son organisation, il faudra passer à la phase de la réalisation. Une recherche judicieuse éviterait des solutions hasardeuses et faciliterait la construction d'une bibliothèque fonctionnelle et digne des préoccupations culturelles de notre pays. " Nous savons à quel point les limites de crédits gênent quelquefois les architectes et leur imposent l'abandon de solution architecturale ou technique satisfaisante pour la simple raison qu'elles sont coûteuses, mais nous savons aussi que le temps et l'argent dépensés à pousser les études jusque dans leurs moindres détails ne sont ni du temps ni de l'argent perdu. Nous savons enfin, que certaines décisions doivent être prises dès le début de la recherche architecturale et que ce n'est quand l'architecte aura terminé les plans du bâtiment qu'on mettra valablement au point les équipements techniques". (Julien CAIN)

La notion de bibliothèque nationale est semblable-t-elle comprise à peu près partout de la même manière, quoique l'importance et le champ d'action des institutions diffèrent d'un pays à l'autre. Aux tâches traditionnelles s'ajoutent d'autres qui dépendent de divers facteurs tels que la composition et la richesse des collections, la façon dont le gouvernement conçoit le rôle de la bibliothèque, l'étendue du pays, le déroulement de son histoire et l'existence d'autres collections non spécialisées à proximité les unes des autres.

III.5 les bibliothèques d'entreprises:

Toute entreprise a une obligation morale envers ses employés, c'est de leur assurer une promotion sociale à tous les niveaux.

L'action de la bibliothèque doit s'intégrer aux plans de formation les plus élaborés. Elle doit être dotée d'ouvrages techniques de base, d'ouvrages scientifiques à la portée des capacités intellectuelles des employés et mettre à leur disposition un complément efficace à l'apprentissage pratique, à leur autodidaxie.

Grâce à cette bibliothèque, les informations toujours plus nombreuses et en rapport avec les nouveautés seront progressivement assimilées; il en résultera aussi bien pour l'employeur que pour les travailleurs, un accroissement d'activité et de productivité; sans compter pour ceux-ci, la grande satisfaction intérieure, l'augmentation considérable des chances de promotion etc de progrès individuels et collectifs.

IV - NECESSITE D'UNE REORGANISATION

Cela va s'en dire que pour aider au développement du Sénégal, à l'amélioration des conditions de vie de notre peuple, le système éducatif mériterait réorganisation totale.

IV.1 Création d'un réseau national de bibliothèques:

Il a été prouvé que le développement des services de bibliothèques d'un pays ne pouvait se faire sans que les autorités responsables ne mettent l'accent sur l'établissement d'un plan national structuré. Dans notre pays, toutes les bibliothèques desservent un même public, d'où le nombre de plus en plus croissant de sénégalais qui ne bénéficient pas du progrès. Il est du devoir du gouvernement de créer des conditions permettant de rendre effectif l'accès à la lecture et le transfert d'information entre les hommes, de sorte que tous parviennent à l'instruction. L'insuffisance des moyens et le nombre élevé de documents doivent pousser à éviter autant que possible l'éparpillement et le gaspillage.

Etant donné l'état de sous-développement du pays, il est très urgent d'organiser des services efficaces d'information, afin de répondre aux exigences de l'éducation et de l'évolution scientifique et technique; de créer des systèmes de bibliothèques structurés. Cette structuration n'est possible que dans le cadre d'une planification conçue en facteur d'accélération, de développement et d'expansion des services.

Au Sénégal, l'anarchie est totale et il faudrait analyser les problèmes que posent l'expansion et l'amélioration des services, en liaison avec le développement économique, social et notamment avec le développement de l'éducation, pour ne pas disperser les ressources disponibles.

C.V.PENNA, spécialiste de la planification des bibliothèques s'exprimait dans ces termes: je cite " La planification des services de bibliothèques et de documentation est conçue comme un secteur particulier de la planification de l'éducation, de la science et de la culture; c'est uniquement si l'on l'envisage dans ce contexte qu'on peut espérer planifier avec efficacité les services de bibliothèques et de documentation. Ainsi cette planification implique: l'étude systématique et continue des problèmes de bibliothéconomie que posent l'éducation à tous les niveaux, l'éducation permanente, l'information et la recherche; la détermination des fins visées et enfin, l'élaboration des décisions réalistes qui permettent d'atteindre ces objectifs en utilisant rationnellement et raisonnablement les ressources disponibles." fin de citation.
Ces quelques lignes résument toute la démarche que doivent entreprendre les autorités sénégalaises.

Les bibliothèques ne sauraient remplir leurs missions si elles ne font pas partie d'un plan organique de développement général; elles seront intégrées dans le plan d'ensemble de l'éducation.

Le rôle du planificateur sera dans l'immédiat, de chercher à tirer le meilleur parti de ce qui existe avant de construire de nouvelles bibliothèques isolées dont le coût administratif unitaire serait trop élevé. Jusqu'à présent, aucune structure ne répond aux besoins du pays et pas une organisation n'est chargée d'assurer la diffusion de l'information. Sur le plan statistique, rien ne permet de connaître la situation réelle. Cependant, une étude sur les bibliothèques est en cours, nous espérons que les éléments qu'elle apportera puissent suggérer des ordres de priorité pour le financement et la détermination des coûts et aussi permettre un classement dans un plan à court ou à long terme.

Afin d'élaborer la stratégie à suivre et créer les conditions d'application de la planification, il paraît indispensable de définir les facteurs qui favorisent ou paralysent. A la suite du stage d'études Ibéro-américain sur la planification des bibliothèques et services de documentation, les participants ont tracé une conduite à suivre : - faire prendre conscience de l'importance et de la valeur des services de bibliothèques aussi bien à l'opinion publique en général, qu'aux autorités administratives concernées. Il faut que le peuple sénégalais dans sa quasi totalité, ressentent la nécessité des bibliothèques et apprenne à ne plus s'en passer.

- Définir les objectifs à fixer aux différentes catégories de bibliothèques, compte tenu des exigences. On ne peut plus continuer à transposer l'organisation des bibliothèques étrangères sans aucune modification de base; La politique à suivre doit être établie dès maintenant et ne plus rester comme elle l'a toujours été, au niveau de projets. Depuis des années, nous assistons à une succession d'études qui n'ont jamais vues leur concrétisation; c'est autant de temps et d'argent perdus. Les objectifs une fois définies, on doit essayer de s'en tenir tout en les améliorant au cours même des réalisations.

- Faire des statistiques des fonds existants dans le public et le privé.

- Encourager les professionnels des bibliothèques et de la documentation à participer à la création d'éléments favorables à la planification, stimuler la collaboration entre les responsables des différents secteurs et les personnes (éducateurs, sociologues, économistes, écrivains, éditeurs ...etc) qui peuvent contribuer utilement à cette entreprise.

- Favoriser les études préliminaires en vue de l'élaboration d'une législation des bibliothèques qui soit compatible avec les modalités qui devront caractériser l'avenir des services d'information.

L'expérience a montré que dans le pays, tout ce qui n'est pas obligatoire n'est pas respecté; aussi sans des textes législatifs, malgré toutes les bonnes volontés, nos bibliothèques resteront au même stade pendant plusieurs années.

Le Gouvernement doit envisager la création d'un Centre National chargé des bibliothèques et de la documentation où seraient représentés toutes les sortes de services de bibliothèques du pays. Ainsi, chacun pourra mieux que les autres exposer ses problèmes et essayer de trouver des solutions spécifiques. Le personnel de ce centre devra avant tout avoir une formation bibliothéconomique, il sera pour les 2/3 composé de bibliothécaires. Pour un développement national des bibliothèques, ce centre est nécessaire, car, toute planification exige un terrain propice et ce sera là son but principal.

Les domaines les plus urgents à pouvoir, sont actuellement ceux des bibliothèques publiques et scolaires; leur nombre, leur organisation, leur utilité et leur répartition géographique sont autant de points à reconsidérer.

Le besoin de d'organisation de bibliothèques publiques est imminent mais avant tout, il faudrait restructurer celles qui existent. Si possibles, les nouvelles bibliothèques auront un statut autonome, pour éviter les lenteurs administratives qui font obstacle au bon fonctionnement des institutions qui y sont soumises. La solution des bibliothèques itinérantes est à repenser, et si on envisage leur utilisation, il faudra en préciser le mode d'utilisation. Faire stationner un bibliobus dans un village pendant des heures ne servirait à rien, car le public auquel on s'adresse est préoccupé par d'autres problèmes et accepterait difficilement d'abandonner ses activités pour aller choisir des livres qu'il aurait du mal à comprendre. Par contre, le bibliobus servirait à faire des dépôts sous la responsabilité d'un jeune villageois ou de l'instituteur qui se chargeraient d'en faire la diffusion.

Nous savons que nous ne disposons pas de beaucoup de moyens, mais le peu qu'on a est très mal utilisé. Les ressources de la bibliothèque universitaire et celles des bibliothèques spécialisées ne profitent qu'à une faible minorité alors que leur extension sur un ensemble plus vaste pourrait se faire. Une coordination entre les bibliothèques scolaires et les bibliothèques publiques favoriserait l'éducation permanente, les petites bibliothèques devront être insérées dans des ensemble plus importants ce qui leur permettrait de disposer de collections plus variées, de profiter de l'organisation centrale et de l'expérience de son per-

sonnel. Il faudra surtout tenir compte des difficultés de déplacement, des moyens de communication, de la densité de la population et de la langue. Apprendre le français à des personnes âgées qui ne sortiront pratiquement plus de leur cadre de vie pour pouvoir le parler, qui n'en n'auront ~~en fait~~ pas besoin, est inutile. Dans ce domaine de l'alphabétisation, l'idéal serait de perfectionner la transcription du "Ouoloff" parlé par 95 % des sénégalais, d'en faire apprendre la lecture et l'écriture. Cela demanderait beaucoup moins d'efforts et rencontrerait moins de réticences. Dans les plans nationaux de promotion du livre, les bibliothécaires, qui sont censés bien connaître le public aideront les éditeurs.

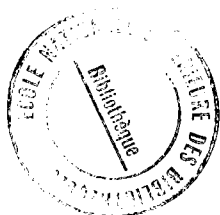
Dans nos bibliothèques publiques et scolaires, les moyens audiovisuels doivent avoir une grande place du point de vue pédagogique en facilitant la compréhension des nouveaux alphabétisés (films, débats télévisés...etc). Des débats publics et des conférences sur les services à attendre des bibliothèques seraient bien accueillis dans la mesure où actuellement, l'information ne passe pas du tout et que le public est toujours livré à lui-même.

Nous avons dit que toutes nos bibliothèques devaient avoir les mêmes missions; cependant, ce caractère encyclopédique ne sera pas éternel, tôt ou tard il faudrait définir les objectifs correspondants à chaque type d'institution. Les dépenses afférentes à ces bibliothèques devront être déterminées d'après l'importance de la population analphabète, le taux de croissance démographique et le nombre d'élèves dans les écoles primaires secondaires et supérieures; en se basant sur des normes établies à l'avance. En affectant un certain pourcentage du budget aux bibliothèques, on en fera un minimum et il ne devra pas freiner les efforts éventuels pour obtenir des crédits plus conséquents.

Il faudrait sensibiliser la masse et, s'il le faut, imposer des taxes (Cuba) pour avoir les moyens nécessaires à l'équipement et au fonctionnement des services de bibliothèques et de documentation. Les Associations culturelles, les entreprises privées, les syndicats ... etc, seront des sources de revenus, de même que les associations de parents d'élèves pour les écoles primaires et les lycées.

L'aide extérieure sera encore indispensable pendant des années, mais on commencera à préparer la relève en attribuant aux nationaux des postes de responsabilité.

Les Centres culturels étrangers devraient plutôt servir de centres de documentation spécialisés sur leur différents pays et cesser de continuer la colonisation sous une autre forme, d'endoctriner et surtout d'abrutir la population de par le contenu même de leurs fonds. Si ces centres rendent actuellement des services à une petite minorité, il n'en demeure pas moins que leur but principal est la propagande et qu'ils font montre d'un paternalisme assez déconcertant. Sans collaboration étroite avec les professionnels sénégalais, ils ne pourront jamais comprendre notre peuple et l'aider efficacement; ce n'est pas en transposant les solutions appliquées en Europe, qu'ils résoudre nos problèmes. A vrai dire, leur propos n'est pas de résoudre ces problèmes, mais c'est à nous de les éloigner de cette mise en tutelle intellectuelle; sans coordination, nous n'y arriveront jamais.



IV.2 Formation professionnelle:

La formation des bibliothécaires doit occuper pendant longtemps encore, "une place essentielle dans les plans établis, en vue d'améliorer et de développer les services de bibliothèques et de documentation à tous les niveaux"; elle s'intègre dans un planning de développement de la lecture. Comme pour tous les autres secteurs, ici se pose le problème de la formation à l'extérieur qui a des avantages mais aussi beaucoup d'inconvénients/

Même si l'on admet que la bibliothéconomie ne connaît pas de frontières dans ses principes fondamentaux, l'importance accordée aux divers sujets de la formation varie selon les régions, et souvent, l'accent est mis sur des aspects qui ne sont très utiles aux originaires des pays en voie de développement. L'enseignement donné dans les écoles européennes porte principalement sur des côtés historiques de la bibliothéconomie, du livre et de la lecture, des bibliothèques locales... etc, sujets qui pour nous sont utiles pour des connaissances générales mais dont l'importance reste à prouver dans un pays où les bibliothèques ont très peu d'histoire. Cette situation est reconnue par les responsables, Paule SALVANDéclarait à ce propos que "c'est un enseignement basé sur des circonstances historiques et sur une évolution culturelle propre au pays d'accueil", mais il leur est difficile de y remédier car ces écoles sont avant tout destinées à servir leurs pays.

Après un séjour en France, l'étudiant sénégalais est dérouté par toutes les différences qu'il trouve entre ce qu'il voit et ce qu'il a appris et par les conditions de travail. Cette déception serait atténuée si avant d'envoyer les étudiants à l'étranger, on leur faisait faire des stages dans les bibliothèques du pays ou même suivre des cours à l'EBAD pour qu'au moins ils aient une idée de départ et comparer ce qui est comparable. Ces stages éveilleraient chez certains une vocation qu'ils n'ont toujours pas et éviteraient d'accorder des bourses sur présentation d'un diplôme universitaire sans tenir compte des motivations. On doit aussi penser que la fréquence des envois et les dépenses occasionnées ne peuvent que ralentir le développement de la formation sur place. Actuellement, la formation des cadres supérieurs ne peut être assurée à l'EBAD, les futurs conservateurs pourraient y acquérir une pratique indispensable et se familiariser avec les bibliothèques sénégalaises. On objecterait que cette solution coûterait trop chère mais nous pensons qu'il n'en sera rien, car l'étudiant vivrait dans un milieu qu'il connaît bien, différent de celui qu'il rencontre en Europe, et même sans bourse il s'en sortira. Il comprendra que ce stage est la seule condition qui lui permette de bénéficier d'une bourse.

Malgré le phénomène de dépaysement et toutes les difficultés, ces séjours devraient permettre aux étudiants d'élargir leurs horizons et les rendre aptes à contribuer au développement du pays; s'ils n'étaient pas ensuite accaparés par les

services gouvernementaux et se voir confier des services totalement étrangers aux bibliothèques. En effet, il ne sert à rien de former des bibliothécaires pour en faire des directeurs et des chefs de services administratifs.

Les voyages doivent représenter une expérience fructueuse, sans compter le poids que peut avoir un titre universellement reconnu, pour plaider la cause des bibliothèques sénégalaises. Ils permettent aussi de créer des relations durables avec les professionnels du pays où on a étudié, de voir toutes les formes d'institutions qu'on n'a pas chez nous et d'être mis au courant des techniques les plus perfectionnées.

Les avantages sont nombreux, pourtant, l'objectif doit être celui défini au Stage d'Ibadan, à savoir, assurer au Sénégal même, la complète formation des cadres supérieurs des bibliothèques du pays. Les programmes de l'EBAD doivent être établis en fonction des priorités, sa mission étant d'adapter les connaissances acquises dans les pays les plus avancés, aux besoins de la nation sénégalaise. Non seulement l'école doit dispenser et développer un enseignement conforme aux nécessités mais une amélioration continuelle du niveau s'impose. Des travaux de recherches y seront menés pour qu'un jour, des services de bibliothèques compétents y soient assurés par des sénégalais.

Les professeurs étrangers ne peuvent plus se contenter de transmettre les connaissances acquises dans leurs pays, ils doivent faire des études sur les conditions locales en matière de bibliothèque et en faire le point de départ de leur enseignement. Ceci ne les empêchera pas de se référer aux pays avancés pour éviter aux étudiants d'avoir une vue trop étroite de la bibliothéconomie car, même si, la formation sur place est l'idéal pour notre pays, toutes les catégories de bibliothèques ne sont pas représentées ou elles le sont sous des aspects peu flatteurs. Il est urgent d'adopter des plans inspirés d'idées neuves, d'agir avec persévérance sans se laisser décourager par les obstacles.

Une infrastructure nationale nécessite la formation d'un personnel qualifié et l'amélioration du statut de ce personnel. Un statut appuyé par une législation appropriée, sera le moyen de recruter et de retenir plus facilement les bibliothécaires (conditions d'avancement et de rémunération judicieuses).

IV.3) Les Associations professionnelles:

Depuis 1973, on assiste à la coexistence de deux associations de bibliothécaires au Sénégal. Les professionnels sénégalais doivent le plus rapidement possible enrayer cette sépara-

tion et l'état de querelle dans lequel ils se trouvent, pour recréer une seule et unique association chargée d'améliorer, d'harmoniser la situation par des rencontres, des séminaires et la publication d'un bulletin. Dans un pays où déjà les possibilités sont limitées, une quelconque scission entre les membres de la petite communauté que constituent les bibliothécaires, est scandaleuse. Tous ces membres ont l'obligation morale d'oeuvrer en collaboration pour un avenir meilleur et une valorisation de la profession.

L'Association sénégalaise des bibliothèques aura pour principal tâches de faire connaître le métier de bibliothécaire et promouvoir la formation permanente de ses membres. "Le bibliothécaire doit faire valoir au maximum les richesses existantes... dont il est le gardien, et ce au profit de l'humanité toute entière" (Frack FRANCIS). Des stages sont déjà organisés mais certains manquent de sérieux et de rigueur dans leur déroulement.

Les bibliothécaires ont besoin d'avoir foi en leur métier et de ne jamais perdre de vue leurs rôles de pionniers, d'éducateur et de serviteurs. Ce n'est pas en se lançant dans une polémique permanente qu'ils assumeront les responsabilités que leur situation leur assignent.

Parce qu'elle est jeune, notre profession doit acquérir et conserver dynamisme, ouverture, imagination et surtout volonté.

C O N C L U S I O N

L'acuité des problèmes qui se posent au Sénégal doit susciter une prise de conscience à tous les niveaux. Dans son ensemble, l'infrastructure culturelle et éducationnel est très insuffisante et pourtant, dans le cadre d'un développement des peuples elle s'inscrit au premier chef. L'action culturelle doit se placer sous le signe de la sénégalisation, de l'africanisation des circuits de distribution. Les pays qui disent vouloir nous aider ne doivent pas perdre de vue cet aspect et savoir que leurs institutions sont vouées à l'échec si elles restent dirigées par des européens qui ne peuvent pas comprendre la masse dont elle ne vit pas les réalités.

Toute l'éducation doit être repensée depuis la base; nous avons besoin d'ouvrages édités spécialement pour le public et non plus "adaptés". Jusqu'ici, les bibliothèques sont tributaires de l'édition étrangère d'où un manquement certain à leurs missions. Les échecs des programmes d'alphabétisation ont des explications et il faut les trouver; les agriculteurs n'ont pas besoin de livres sur la neige ou les aéroports, c'est la campagne sénégalaise qui les intéressent. Il ne s'agit plus de faire remplacer Paul et Marie par Mamadou et Binta, ni fournir des livres hautement spécialisés, la seule solution est de lutter pour une édition africaine, pour que les matériels disponibles fassent de la lecture une activité

té liée à des motivations internes qui contribuent au développement des connaissances et à l'indépendance d'esprit.

La présence d'une bibliothèque en tant que telle n'a de valeur que si elle touche tous les groupes sociaux et fasse sentir sa nécessité sur tous les plans.

Le double obstacle du prix et des efforts à fournir pour se procurer des ouvrages, ne favorisent pas la lecture, au contraire; aussi conviendrait-il de décentraliser, de réorganiser les institutions culturelles. On ne pourrait y arriver si les Ministères continuent, chacun de travailler de son côté, la rentabilisation exige la coordination.

Pour la masse sénégalaise, la bibliothèque sera la vraie école, et la mise en application des programmes d'éducation populaire destinés à lutter contre l'analphabétisme y trouvera un complément. Le succès de cette alphabétisation est assurée si par la suite, les populations accèdent aux instruments d'éducation personnelle.

Il appartient aux bibliothécaires et techniciens de l'information de respecter les valeurs qui sont propres au peuple sénégalais, de donner à leurs collections et leurs bibliothèques un caractère qui reflète les tendances profondes de notre culture et qui répondent aux priorités.

Les techniques nouvelles doivent être adoptées et modifiées pour le bon fonctionnement des services de bibliothèques de l'édition et de la formation professionnelle.

Pour que la bibliothèque contribue à éduquer le peuple, le gouvernement doit encourager la coordination et l'utilisation optimale des ressources, renforcer les services qui travaillent dans ce domaine. Il est de son devoir d' étoffer les structures existantes avant d'en créer de nouvelles.

En résumé, l'importance du livre et de la lecture, le sous-développement de notre pays, imposent un système cohérent de bibliothèques, avec une armée de bibliothécaires; mais aussi une édition sénégalaise et des lecteurs sénégalais.

Nous souhaitons que toutes les commissions nationales puissent voir l'aboutissement de leurs travaux par l'extension des bibliothèques dans toutes les villes, les arrondissements et même les communautés rurales.

BIBLIOTHEQUES ET ORGANISMES DE DOCUMENTATION AU SENEGAL

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>Date de création</u>	<u>Nbre d'ouvrages</u>
<u>I. BIBLIOTHEQUES AYANT PLUS DE 10.000 OUVRAGES</u>		
1. Bibliothèque de l'Université de Dakar	1952	300.000
2. Bibliothèque de l'I.F.A.N.	1938	51.000
3. Centre d'Echanges Culturels de langue française	1962	37.000
4. Bibliothèque des Archives du Sénégal	1913	15.000
5. Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure	1965	26.000
6. Bibliothèque du Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (Saint-Louis).	1943	21.770
7. Bibliothèque du Lycée de jeunes filles Ameth Fall (Saint-Louis)	-	14.854
8. Bibliothèque de l'Alliance française-Dakar	1952	13.000
9. Bibliothèque de l'Institut Africain de Développement et de Planification	1963	13.000
10. Bibliothèque des Cours Ste Marie	1948	10.000
<u>II. BIBLIOTHEQUES AYANT PLUS DE 5.000 OUVRAGES</u>		
11. Bibliothèque du Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (L.N.E.R.V.)	1953	12.000
12. Bibliothèque du Centre Culturel Africain	1968	7.194
13. Bibliothèque de l'Ecole Militaire de Santé	1968	6.696
14. Bibliothèque du Monastère Bénédictin	1963	6.500
15. Bibliothèque du Département de français	1957	6000
16. Bibliothèque du Bureau Régional de l'Unesco pour l'Education en Afrique (BRED A)	1970	6.000
17. Bibliothèque de la Fraternité Saint-Dominique	1955	5.500
18. Bibliothèque du Centre Culturel Américain	1958	5.000
19. Bibliothèque du Centre de Formation Pédagogique.	1962	
<u>III. BIBLIOTHEQUES AYANT PLUS DE 3000 OUVRAGES</u>		
20. Bibliothèque du Lycée Technique Maurice Delafosse.	1955	4.802
21. Bibliothèque de l'Institut de Recherches Agronomiques	1921	4.500

22.	Bibliothèque du Département de langues Anciennes.	1957	4.000
23.	Bibliothèque de la Direction des Eaux et Forêts	1932	4.000
24.	Bibliothèque de la Librairie CLAIRAFRIQUE	1951	4.000
25.	Bibliothèque du Département d'Anglais	1957	4.000
26.	Bibliothèque de l'Institut Britanique	1964	4.000
27.	Bibliothèque du Lycée John F.Kennedy	1962	3.862
28.	Bibliothèque du Lycée Gaston Berger(Kaolack)	1958	3.600
29.	Bibliothèque du Centre Culturel Soviétique	1968	3.500
30.	Bibliothèque de SICAP Liberté	1972	3.500
31.	Bibliothèque du Lycée Malick Sy (Thiès)	1972	3.500
32.	Bibliothèque de l'Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentaliste(EBAD)	1962	3.087
33.	Bibliothèque du Lycée Van Vollenhoven	1937	3.000
34.	Bibliothèque de la Radiodiffusion Nationale	1939	3.000
35.	Bibliothèque du Lycée Blaise Diagne	1958	3.000
36.	Bibliothèque du BUreau de Documentation Pédagogique	1964	3.000
37.	Bibliothèque de la Mission d'Amitié(Mission Catholique).Podor	1968	3.000
38.	Bibliothèque de l'Aliance Française(Kaolack)	-	4.000
39.	" " " (Diourbel)	-	3.000

IV.- AUTRES BIBLIOTHEQUES

40.	Bibliothèque de l'Assemblée Nationale	1957	2.500
41.	Bibliothèque de la Direction de la Planifi- cation.	1971	-
42.	Bibliothèque de l'ORSTOM	-	-
43.	Bibliothèque de l'Institut Pasteur(Dakar)	1924	1.157
44.	Bibliothèque du Centre Culturel Africain(Thiès)	1969	630
45.	Bibliothèque Publique de l'A.I.D.B.A.	1962	2.000

V.- CENTRES DE DOCUMENTATION

1. Archives du Sénégal	1913	
2. Archives Culturelles	1967	
3. Centre de Documentation de l'OMVS	1970	
4. Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information(CESTI)	1966	1.500
5. Centre de Recherches, d'Etudes et de Documenta- tion sur les Institutions Législatives Africaines (CREDILA)	1960	-
6. Direction des Affaires Scientifiques et Tech- niques.	1971	-
7. Service de Documentation de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA)	1963	2.500
8. Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT).Bambey	1921	4.500
9. Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires(L.N.E.R.V.)	1953	12.000
10. Centre de Documentation de la SONEPI	1969	1.000
11. Organisation Internationale du Travail(O.I.T.)	1967	-

../..

STATUTS DE L'ASSOCIATION SENEGALAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
DOCUMENTATION, DES BIBLIOTHEQUES, DES ARCHIVES ET DES MUSEES

(A.S.D.B.A.M.)

(Adoptés le 10 septembre 1967 ; amendées les 26 mars 1972 et
8 avril 1973.

TITRE PREMIER.- FORME - BUT - DENOMINATION - SIEGE -
DUREE.-

ARTICLE PREMIER.- Il est formé entre les soussignés dont les noms figurent en annexe et les personnes physiques ou morales qui adhèreront aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après fixées, une association déclarée qui sera régie par la loi 61-09 du 14 janvier 1961 et par les présents statuts.

ARTICLE 2.- L'Association constitue la section sénégalaise de l'Association Internationale pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives en Afrique, créée le 13 Septembre 1957 et dont le siège international est provisoirement établi à Dakar.

Elle fait siens en conséquence les objectifs de l'A.I.D.B.A. et respectera les statuts de celle-ci, les présents étant limités à la juridiction de sa propre organisation intérieure.

ARTICLE 3.- L'Association a pour but :

- a) de grouper toutes les personnes de nationalité sénégalaise ou établies sur le Territoire de la République du Sénégal, conscientes de l'importance du document dans la civilisation, afin de coordonner leurs efforts pour la sauvegarde des archives et le développement des bibliothèques, centres de documentation, services d'information scientifique et technique et des musées au Sénégal ;
- b) de favoriser la recherche scientifique et la rédaction de l'histoire nationale, de participer à l'éducation des jeunes et des adultes ;

.../...

c) d'organiser des conférences et autres manifestations culturelles en vue de sensibiliser la population aux problèmes des archives, bibliothèques, centres de documentation et musées ;
d) d'organiser une publicité permanente en faveur de la lecture publique.

Elle contribue ainsi à l'oeuvre de l'A.I.D.B.A.

ARTICLE 4.- La dénomination de l'Association est : "Association Sénégalaise pour le Développement de la Documentation, des bibliothèques, des Archives et des Musées" (A.S.D.B.A.M.).

ARTICLE 5.- Le siège de l'Association est fixé provisoirement à la Villa 2466, Sicap Dieuppeul II à Dakar.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville par le Comité Directeur ou dans une autre localité par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 6.- La durée de l'Association est illimitée.

ARTICLE 7.- L'action de l'A.S.D.B.A.M. a pour but d'obtenir des pouvoirs publics l'organisation au Sénégal d'un réseau de documentation composé de :

1^o) un service public chargé a) de constituer, de conserver et de communiquer les archives publiques ; b) de sauvegarder les archives privées ;

2^o) un système national de bibliothèques comprenant :

- une bibliothèque nationale de conservation qui reçoit le dépôt légal et dont le but est d'acquérir, de conserver et de communiquer aux générations présentes et futures, toute la production nationale imprimée et l'essentiel de la civilisation écrite ;
- des bibliothèques publiques qui ont pour mission de diffuser la culture dans toutes les couches sociales et d'assurer activement l'éducation des collectivités africaines ;
- des bibliothèques scolaires destinées aux maîtres et aux élèves des écoles ;

.../...

- des bibliothèques universitaires au service des universités et autres établissements d'enseignement supérieur et destinées essentiellement aux professeurs et étudiants ;
- des bibliothèques spécialisées et centres de documentation, à l'usage des institutions scientifiques et de recherche, des administrations publiques, sociétés privées, associations professionnelles, etc. ;

3º) des centres nationaux et régionaux spécialisés de documentation et des services d'information scientifique et technique;

4º) des musées nationaux et régionaux.

ARTICLE 8.- Pour atteindre son but, l'Association se propose de demander l'adoption par le gouvernement :

- 1º) d'une loi générale ou décret sur la documentation ;
- 2º) d'une loi particulière sur les archives et d'une réglementation appropriée permettant la mise en place de services d'archives disposant des moyens indispensables à leur bon fonctionnement ;
- 3º) d'une législation adéquate et d'une réglementation sur les bibliothèques, centres de documentation, services d'information scientifique et technique et musées.

ARTICLE 9.- Les activités de l'Association sont préparées par différentes commissions spécialisées ou groupes de travail comprenant au besoin des sous-commissions et correspondant aux objectifs de l'A.I.D.B.A., à savoir :

- 1. Commission d'organisation, des finances, de l'information et de la propagande ;
- 2. Commission des archives et de l'histoire africaine ;
- 3. Commission des bibliothèques ;
- 4. Commission de la documentation ;
- 5. Commission des musées, bandothèques et filmothèques ;
- 6. Commission de la formation professionnelle et du statut des archivistes, bibliothécaires, documentalistes et muséographes.;

.../...

. Commission de l'éducation et des spectacles.

L'Association doit promouvoir la création d'un syndicat professionnel, et d'un Comité de coopération entre les institutions scolaires, bibliothèques, centres de documentation, services d'information scientifique et technique et musées).

ARTICLE 10.- Chaque membre actif est inscrit dans une commission scolaire.

Chaque commission se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que son travail l'exige.

ARTICLE 11.- Les fonctions de la commission de la formation professionnelle et du statut des archivistes, bibliothécaires et documentalistes peuvent être remplies par un groupement des techniciens dénommé : "Amicale professionnelle des Anciens Elèves des écoles d'Archivistes, de Bibliothécaires, de documentalistes et de uséographes".

TITRE II.- MEMBRES DE L'ASSOCIATION.-

ARTICLE 12.- L'Association se compose de :

- 1^o) membres fondateurs
- 2^o) membres actifs
- 3^o) membres adhérents
- 4^o) membres bienfaiteurs
- 5^o) membres d'honneur.

ARTICLE 13.- Pour devenir membre, il faut remplir un bulletin d'adhésion et payer sa cotisation.

ARTICLE 14.- Peut être "membre fondateur", toute personne physique qui ayant adhéré à l'Association au cours des vingt premières années (1957-1977), accepte de participer activement à ses efforts, son organisation, à son développement et au paiement de la cotisation afférente.

.../...

B I B L I O G R A P H I E

- AWAD TAWFIK(Awad).- Formation et perfectionnement des bibliothécaires en Egypte.- (In : Bull.Unesco, Vol.28, n°5, Sept.Oct. 1974;pp. 326-330).
- BANSAH(Stanley).- Bibliographie : dépouillement du Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques 1947-1967/ par Bansah Stanley; Av.pr. de Jean Fontvieille.-Dakar: Institut Fondamental d'Afrique Noire, 1969.- VI-72 p.multigr.; 26,5 cm.-(Doc.IFAN, n° 8).
- BOUSSO(Amadou).- Les Bibliothèques au Sénégal.-(In:Semaine du livre 15-24 Mars 1972(Suppl. au "Soleil" n°568, p.7).
- CACERES(Benigno).- Regards neufs sur la lecture.- Paris/ Seuil,1961.- 208 p., in 16°.- (Peuple et culture. 16).
- CACERES(Geneviève).- La lecture.- Paris: Seuil, 1961.- 222 p.,in16°.- (Peuple et culture).
- DADZIE (Emmanuel W.).- Les Bibliothèques populaires.- 9 colonnes.- (In Afr.Nouvelle, 29 Nov.1961, p.8)
- DADZIE(Emmanuel W.).- Les Bibliothèques publiques et la lutte antialcoolique en Afrique au Sud du Sahara.-(In Actes et travaux de la 1ère Conférence Interafricaine anti-alcoolique, pp.153-157.)
- DADZIE(Emmanuel W.).- Directory of Archives, librairies and schools of librarianship in Africa = Répertoire des bibliothèques,archives et écoles de bibliothéconomie en Afrique/ par E.W. DADZIE, J.T. Strickland.- Paris:Unesco, 1965.- 112 p., 21 cm.-(Manuels de l'Unesco à l'usage des bibliothèques; 10).
- DADZIE (Emmanuel W.).- Le Mouvement pour les bibliothèques en Afrique: l'A.I.D.B.A. et l'A.S.B.D.W.M.- Dakar: Association Internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique, Association Sénégalaise pour le développement des bibliothèques, archives et Musées, 1973.- 28 ff. dactylogr.
- Diffusion du livre au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.- Paris : Marcomer, 1967.- 3 vol., 151-191-62p.; 25 cm.-
Vol. 1.- La Communication.
Vol.-2.- Le public
Vol. 3.- Les Manuels scolaires.
- DIOP(Omar).- Suggestions à propos de la construction de la bibliothèque nationale au Sénégal.- Dakar : s.n., 1972.- 6 ff. dactylogr.
- DHYANI(P.).- Nécessité d'apprendre aux lecteurs à se servir de la bibliothèque universitaire(Inde): Compte rendu d'enquête.-(In:Bull. Unesco, Vol.28, n°3 Mai-Juin, 1974, pp.169-173.)

- EVANS(Evelyn J.A.).- Réunion d'experts sur le planification nationale des services de bibliothèques en Asie.-(In : Bull.Unesco,Vol.22, n°3, 1968, pp. 126-131.)
- FRANCIS(Frank).- Les Bibliothèques et les droits de l'homme.-(In: Bull.Unesco, Vol.22, n°5,1968, pp.254-258.)
- GELFAND(M.A.).- Les Bibliothèques universitaires dans les pays en voie de développement.-(In:Bull.Unesco,Vol.22,1968.)
- GIORGIS(Kebreab).- La Formation des bibliothécaires en Ethiopie.-(In: Bull.Unesco, Vol.28, n°3, 1974, pp.164-168.)
- GUASTAVINO(G.).- Le Dépôt légal : intérêts, problèmes et solutions possibles.-(In : Bull.Unesco, Vol.22,n°1, 1968, pp.2-8).
- KIRKEGAARD(Preben);SALVAN(Paule) et BOUSSO(Amadou).- Formation des bibliothécaires dans les pays en voie de développement : politique à suivre.-(In:Bull.Unesco, Vol.22,n°4,1968, pp.194-197.)
- HARVEY(John F.).- Mesures à prendre pour assurer le développement national des bibliothèques et de la bibliographie.-(In:Bull.Unesco, Vol.28, n°2, Mars-Avril, 1974, pp.84-93.)
- LALANDE-ISNARD(E.).- Le Développement des bibliothèques en Afrique: Six ans après le Stage d'Etudes d'Enugu.-(In:Bull.Unesco,Vol.22, n°5, 1968, pp.271-276.)
- HEISSLER(Nina).- Diffusion du livre et développement de la lecture en Afrique : Tchad-Sénégal: Etude réalisée pour le Ministère de la Coopération.- Paris:Culture et Développement, 1965.- 300 p.
- NDIAYE (Théodore).- L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar et les écoles africaines de bibliothéconomie: Etude comparative et réflexion sur leurs programmes.- Dakar: Ecole des Bibliothécaires,Archivistes et Documentalistes,1972.- 25 ff. multigr.
- NDIAYE(Théodore).- La Misère et le paradoxe des bibliothèques sénégalaises .-(In:BLIBAD, n°1 Janv.,1976.)
- NDIAYE(Théodore).- Mission des bibliothèques en Afrique:conférence prononcée/par Th.Ndiaye... le 4 sept.1971 à l'Institution "Culture"- 11 ff.dactylogr.
- NDIAYE(Théodore).- Le Rôle du livre dans les civilisations orales.-(In : Semaine du livre.15-24 Mars 1972, Suppl. au "Soleil" n°568.p. 3).
- PENNA(Carlos Victor).- Le Financement des services de bibliothèques et de documentation.-(In :Bull.Unesco, Vol. 22 , n° 5, 1968.PP.259-270.)

PENNA(Carlos Victor).- Interaction éducation-bibliothèque - communication sociale vue par un bibliothécaire.-(In:Bull.Unesco, Vol.28, n°6, 1974, pp.344-348.)

Plannification à l'échelon national des services de bibliothèques et de documentation dans les pays arabes/Réunion d'experts au Cairo, République Arabe d'Egypte, 11-17 Fév. 1974.-(In : Bull.Unesco, Vol. 28, pp.198-205).

PRICE(Praxton P.).- Programmes nationaux d'aides aux bibliothèques : Etats Unis.-(In : Bull.Unesco, Vol.22, n°3, 1968, pp.144-153).

SEWELL (P.H.).- Evaluation des services de bibliothèques.-(In:Bull. Unesco, Vol.22, 1968, pp.306-307).

ZARAGOZA(Vicente Llorca).- Stage d'Etudes Ibéro-américain sur la planification des services de bibliothèques et de documentation: Compte rendu.Madrid, 5 Fév.-2 Mars 1968.-(In : Bull.Unesco, Vol.22, n°4, 1968).

ZIDOUEMBA(Dominique Hado).- Répertoires des bibliothèques et organismes de documentation au Sénégal/ Réd. par D.H.Zidouemba.- Dakar : Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes, 1973.- VI-131 p. multigr.; 30,5 cm.

